



Conseils de jeunes et participation : étude auprès des collectivités et de jeunes engagés

Ingrid Tucci, Isabelle Recotillet, Thierry Berthet, Sylvain Bausson

► To cite this version:

Ingrid Tucci, Isabelle Recotillet, Thierry Berthet, Sylvain Bausson. Conseils de jeunes et participation : étude auprès des collectivités et de jeunes engagés. 2021. halshs-03212867

HAL Id: halshs-03212867

<https://shs.hal.science/halshs-03212867>

Submitted on 30 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

INJEP NOTES & RAPPORTS

RAPPORT D'ÉTUDE

■ **Avril 2021**
■ INJEPR-2021/05

Conseils de jeunes et participation : étude auprès des collectivités et de jeunes engagés

AUTEUR·E·S

- Ingrid TUCCI (coordination scientifique), Isabelle RECOTILLET, Thierry BERTHET et Sylvain BAUSSON, (LEST), Aix Marseille université
- Avec la collaboration de Claire BIDART (Aix Marseille univ, CNRS, LEST, Aix-en-Provence), et Layaani FOUNDI (étudiante, Aix Marseille université)

Conseils de jeunes et participation : étude auprès des collectivités et de jeunes engagés

Coordination scientifique : Ingrid Tucci (Aix Marseille Université, CNRS, LEST)

*Isabelle Recotillet, Thierry Berthet et Sylvain Bausson (Aix Marseille
université, CNRS, LEST)*

*Avec la collaboration de Claire Bidart (Aix Marseille Univ, CNRS, LEST, Aix-
en-Provence, France), et Layaani Foundi (étudiante, Aix Marseille université)*

Pour citer ce document

TUCCI I. (coord.), RECOTILLET I., BERTHET T., BAUSSON S., 2021, *Conseils de jeunes et participation : étude auprès des collectivités et de jeunes engagés*, avec la collaboration de Bidart C. et Foundi L., INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION, RAPPEL DES OBJECTIFS ET DÉMARCHE	5
1. PANORAMA DES CONSEILS DE JEUNES EN FRANCE : ENQUÊTE AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	9
Vue d'ensemble des conseils de jeunes.....	11
Diversité de fonctionnement	14
Évaluation subjective du conseil de jeunes par les répondant-e-s à l'enquête Collectivités	18
2. PROFILS DES JEUNES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS	23
Propriétés sociales.....	23
Un engagement prononcé dès le collège	25
Les motivations derrière l'engagement.....	27
3. UN DISPOSITIF EN MANQUE DE DIVERSITÉ SOCIALE ET ETHNIQUE ?	31
4. L'APPORT DE L'EXPÉRIENCE DE CONSEILLER-ÈRE : LE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES	37
5. AUTONOMIE ET LIEN AU POLITIQUE	41
Contact limité aux élus et autonomie	41
Une parole politique bridée ?	43
CONCLUSION	47
Policy : les conseils de jeunes comme instruments d'action publique	47
Politics : les conseils de jeunes comme outils de socialisation au politique ou instruments de constitution d'élites politiques locales ?	48
Polity : les conseils de jeunes comme une citoyenneté mineure ?	48
BIBLIOGRAPHIE	53
ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE	55
Enquête auprès des collectivités.....	55
Enquêtes auprès des jeunes conseiller-ère-s	57
Guide d'entretien pour l'enquête qualitative auprès des jeunes	57

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

TABLEAU 1. TAUX DE RÉPONSE PAR ÉCHELON TERRITORIAL	9
TABLEAU 2. EFFECTIFS ET TAUX DE RÉPONSE DES COMMUNES PAR RÉGION	10
TABLEAU 3. RÉPARTITION PAR TAILLE DES COMMUNES ET TAUX DE RÉPONSE À L'ÉCHELON DES COMMUNES.....	11
TABLEAU 4. EXISTENCE D'UN OU PLUSIEURS CONSEILS DE JEUNES PAR TERRITOIRE	12
FIGURE 1. NOMBRE DE CONSEILS DE JEUNES CRÉÉS PAR ANNÉE.....	12
FIGURE 2. EXISTENCE D'UN CONSEIL DE JEUNES PAR TAILLE DES COMMUNES.....	13
FIGURE 3. LES RAISONS DE LA MISE EN PLACE D'UN CONSEIL DE JEUNES.....	14
FIGURE 4. PART DES COMMUNES AVEC UN CONSEIL D'ENFANTS PAR TAILLE DES COMMUNES.....	15
FIGURE 5. MODE DE DÉSIGNATION PAR TAILLE DES COMMUNES	16
TABLEAU 5. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE JEUNES COMMUNAUX.....	16
FIGURE 6. PART DE CONSEILS DE JEUNES DISPOSANT D'UN BUDGET SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE	17
FIGURE 7. ACCOMPAGNEMENT DU CONSEIL DE JEUNES	18
FIGURE 8. ÉVALUATION DE L'ASSIDUITÉ DES JEUNES SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE	19
FIGURE 9. SATISFACTION AU REGARD DU DEGRÉ D'ASSOCIATION DES JEUNES OU DES ENFANTS AUX ACTIVITÉS DE LA COMMUNE.....	20
TABLEAU 6. UTILITÉ DU DISPOSITIF POUR LA COMMUNE, LES ÉLU·E·S ET LES JEUNES, ET CHANGEMENT DE DÉCISION GRÂCE AU CONSEIL DE JEUNES, PAR TAILLE DE COMMUNE.....	21
TABLEAU 7. STATUT DES RÉPONDANT·E·S ET ÉCHELON TERRITORIAL.....	23
TABLEAU 8. FORMATION SUIVIE ET DIPLÔME ATTEINT	24
FIGURE 10. NIVEAU DE DIPLÔME DES PARENTS	25
FIGURE 11. LES PREMIÈRES FORMES D'ENGAGEMENT PENDANT LA SCOLARITÉ.....	26
FIGURE 12. MOTIVATIONS À S'ENGAGER DANS UN CONSEIL DE JEUNES	28
FIGURE 13. MODE DE DÉSIGNATION DES JEUNES CONSEILLER·ÈRE·S PAR NIVEAU TERRITORIAL.....	31
FIGURE 14. MODE DE DÉSIGNATION DES CONSEILLER·ÈRE·S AU NIVEAU COMMUNAL	32
FIGURE 15. TYPES DE JEUNES QUI POURRAIENT ÊTRE PLUS REPRÉSENTÉS	33
FIGURE 16. LE CONSEIL DE JEUNES EST-IL UTILE À L'ENSEMBLE DES JEUNES DU TERRITOIRE ?	36
TABLEAU 9. INDICATEURS D'UTILITÉ ET D'ACQUISITION DE COMPÉTENCES.....	38
FIGURE 17. ÉCHANGE AVEC DES ÉLUS PENDANT LE MANDAT	41
TABLEAU 10. ÉVEIL DE L'INTÉRÊT DES JEUNES POUR DIVERSES FORMES D'ENGAGEMENT (EN %)	44
FIGURE 18. LES FORMES D'ENGAGEMENT SUSCITÉES PAR LA PARTICIPATION À UN CONSEIL DE JEUNES	45
FIGURE 19. ÉCHELLE DE PARTICIPATION DE ROGER HART (2011)	50

Introduction, rappel des objectifs et démarche

Le projet de loi Égalité et citoyenneté, adopté à l'Assemblée nationale en première lecture le 6 juillet 2016, reconnaît l'importance des conseils de jeunes dans les collectivités territoriales. Si certaines d'entre elles se sont d'ores et déjà dotées de cet outil de participation des jeunes dans des formats divers, aucun recensement actuel n'en est effectué. Or, l'engagement des jeunes dans la vie démocratique locale est un élément important de la vie démocratique et connaître leur étendue et le fonctionnement sur le territoire est essentiel. La participation des jeunes à la vie démocratique prend des formes diverses (Loncle 2008). Le baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2019 montre que leur participation à des actions bénévoles est en progression, mais surtout, la signature de pétitions, la défense d'une cause sur Internet, un blog ou un réseau social (+ 9 points en 4 ans), alors que les engagements plus traditionnels (vote ou action syndicale, autres formes de participation à la vie publique) sont en baisse (CREDOC, 2019). Ce sont davantage des formes d'action protestataires qui semblent se développer chez les jeunes.

La méfiance exprimée par les citoyens envers l'action publique a conduit les élus à mettre en place des outils de démocratie participative, que ce soit à destination des adultes ou des jeunes. Les conseils de jeunes participent directement de ce processus (Becquet, 2005). Ils doivent permettre aux jeunes d'exprimer leurs opinions sur les projets des collectivités locales en lien avec la jeunesse, voire de proposer de nouveaux projets. Un premier travail approfondi sur les conseils de jeunes, à la fois sur l'histoire de ce dispositif et sur les pratiques de fonctionnement, a été réalisé par Michel Koebel (1997) avec un focus sur les communes alsaciennes. Koebel (1997) pointe le caractère nouveau de ce dispositif en tant que dispositif amenant les communes à considérer les jeunes comme acteurs et non comme un regroupement d'individus qui représenteraient « la jeunesse ». Suite à une enquête quantitative a été réalisée en 1995 auprès d'environ 500 jeunes, Nathalie Rossini (1996) conclut notamment que les conseils de jeunes sont des lieux de mixité sociale et culturelle et que les jeunes donnent souvent plusieurs sens à leur engagement : s'engager pour les autres, pour s'intégrer soi-même dans leur collectivité et représenter les autres jeunes.

Un autre travail de grande ampleur sur les conseils de jeunes a été mené, constitué de six études monographiques portant sur l'Allemagne, la France, l'Italie, la Pologne, la Roumanie et la Suède (Becquet 2005). Cette étude de terrain a permis de mettre au jour les pratiques de fonctionnement de la démocratie participative pour les jeunes dans différents pays. Pour la France, l'enquête a bénéficié de la participation et du soutien de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ). Si l'existence de L'ANACEJ est un élément indispensable à la connaissance des conseils de jeunes en France, tous les conseils de jeunes ne sont pas adhérents de l'association et leurs pratiques peu ou pas analysées.

Dans un travail plus récent, s'inscrivant dans une demande du comité interministériel de la jeunesse dont un des chantiers était de renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public, Laurent Lardeux (2015) fait état d'un état des lieux des conseils de jeunes au niveau régional. Il montre notamment que les conseils de jeunes dans les conseils régionaux ne présentent pas de forme emblématique de participation, mais couvrent une diversité de pratiques. À l'extrême, les conseils de jeunes caractérisés par « un recours fragmenté à des outils participatifs sans mise en relation entre eux [...], peut créer une forte défiance des jeunes » (Lardeux, 2015, p. 47). Par ailleurs, en termes de composition des publics, Lardeux note que la mixité sociale est loin d'être acquise et que les conseils régionaux peinent à élargir la participation des jeunes à ceux issus des quartiers populaires ou sans diplôme, par exemple.

Ce rapport sur les conseils des jeunes en France entend apporter de nouveaux éléments à la fois sur les conseils de jeunes, leur fonctionnement, leur structure, ainsi que sur les jeunes qui y participent et sur leur perception du dispositif. Deux enquêtes ont été menées et alimentent les résultats présentés. Tout d'abord, une enquête conduite auprès des collectivités (communes, départements et régions) porte sur l'historique, les pratiques de fonctionnement, la structure et l'utilité du dispositif (voir Encadré 1). Une deuxième enquête a été menée auprès des jeunes, constituée d'un volet quantitatif et d'un volet qualitatif (voir Encadré 2). Ces deux enquêtes fournissent des éléments riches sur les jeunes engagés dans les conseils de jeunes, sur leurs profils, ainsi que sur leur participation politique et citoyenne en général. Le volet qualitatif quant à lui permet d'appréhender le sens que les jeunes mettent dans leur engagement dans un conseil de jeunes, les compétences et ressources qu'ils peuvent en tirer ainsi que leur perception de ce dispositif.

ENCADRÉ 1. L'ENQUÊTE AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS

L'enquête a été lancée en mai 2018 auprès de l'ensemble des collectivités en France aux trois échelons territoriaux (communal, départemental et régional) et a été close en décembre 2018. Le questionnaire comprenait environ 60 questions organisées autour de quatre thématiques : repérage de la collectivité et du répondant, description et fonctionnement du conseil de jeunes, histoire et composition actuelle, moyens alloués au dispositif et évaluation subjective de ce dernier. Une phase d'entretiens qualitatifs exploratoires auprès de collectivités (6 entretiens au total aux niveaux communal et régional) a précédé et aidé à l'élaboration du questionnaire. Après constitution d'une base d'adresses (voir en annexe pour le détail de cette base), 340 000 mails ont été envoyés en 20 phases d'envois, dont 14 phases de relances. Au total, 67 % des régions, 42 % des départements et 14 % des communes ont répondu à l'enquête. Ce taux de réponse de 14 % au niveau communal correspond à celui d'autres enquêtes sur des thématiques d'engagement (voir notamment Foucault 2019). Les maires ou adjoints au maire ont répondu dans un tiers des cas au questionnaire, qui a été rempli par le secrétariat de mairie à hauteur de 40 %. Parmi les 4 901 communes répondantes, 1 454 ont au moins un conseil de jeunes, soit une proportion de 29 %. Certaines communes ayant plusieurs conseils de jeunes, les questions étaient alors dupliquées pour chaque conseil de jeunes en place (voir l'annexe méthodologique).

ENCADRÉ 2. LES ENQUÊTES QUANTITATIVE ET QUALITATIVE AUPRÈS DES JEUNES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

La combinaison des approches quantitative et qualitative a été choisie pour l'analyse du profil et du parcours des conseillers. Sur le plan quantitatif, statistique, une enquête par questionnaire en ligne a tout d'abord été menée auprès de conseillers, visant les jeunes âgés de 15 ans et plus. Ces derniers pouvaient être au moment de l'enquête conseillers ou l'avoir été par le passé. Une phase exploratoire d'entretien par focus groups a précédé l'élaboration du questionnaire. Ce dernier comprenait quatre grandes parties : profil sociodémographique, motivations et expérience du rôle de conseiller, effets de l'engagement dans un conseil de jeunes et compétences acquises, engagement politique et confiance dans les institutions. Au total, un peu plus de 170 variables ont été informées par les répondant-e-s via un questionnaire relativement complet. Pour cette enquête, deux volets ont été élaborés pour la passation des questionnaires : a) un volet par questionnaire fermé pour lequel une première base d'adresses a été constituée à partir d'un formulaire d'inscription relayé par les communes qui étaient d'accord pour transmettre l'invitation aux jeunes ; cela entraînait l'envoi par mail du lien vers le questionnaire ; et b) un volet par questionnaire ouvert, sans inscription préalable, lancé sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram). Alors que le premier volet permettait de relancer ceux et celles qui s'étaient inscrits, mais n'avaient pas encore répondu, le deuxième volet ne permettait pas de relance. Cette stratégie de collecte sur deux volets a été choisie afin d'élargir le profil des répondants et de rendre plus direct l'accès au questionnaire (l'inscription en ligne pouvant constituer un frein pour les jeunes). En effet, les communes prêtes à transférer aux jeunes l'information sur l'enquête sont potentiellement celles qui ont un conseil de jeunes plus actif que les autres. Sur les 738 répondants au total, 127 n'ont jamais été conseillers, et 62 ont moins de 15 ans. En définitive, nous disposons d'une base de 548 conseillères et conseillers dont 411 ont complètement rempli le questionnaire. 40 % des 548 répondants ont moins de 18 ans, l'âge moyen étant de 20 ans et l'âge maximum de 45 ans. Cette enquête ne peut et ne prétend pas être représentative des conseillers et conseillères en France. D'une part, elle n'inclut pas les jeunes de moins de 15 ans et, d'autre part, il n'existe pas de base d'échantillonnage à ce jour qui pourrait permettre de procéder à un échantillonnage aléatoire au sein de cette population. Elle permet toutefois d'apporter des éléments de connaissance sur le milieu social du conseiller, son parcours de conseiller, les projets réalisés, les compétences acquises et l'autoévaluation de la participation.

Sur le plan qualitatif, une enquête par entretiens semi-directifs a été menée auprès de 22 conseillers et conseillères aux trois niveaux territoriaux (Tableau 14 en annexe). Les participant-e-s ont été recrutés auprès des communes interrogées dans le cadre de l'enquête exploratoire auprès des collectivités, dans les réseaux sociaux par l'élaboration d'une page Facebook dédiée à l'enquête et par le biais de prises de contact actives sur les réseaux sociaux et par mail auprès de jeunes et d'animateur-trice-s de conseils de jeunes. Ces différents accès ont été utilisés, là aussi, afin de varier le profil des jeunes prêts à participer à un entretien qualitatif. Les participant-e-s ont été interrogé-e-s sur leur parcours de conseiller, les différentes facettes de leur engagement, sur les compétences acquises, le fonctionnement du conseil de jeunes et sur leur entourage familial (voir le guide d'entretien en annexe). En moyenne, les entretiens ont duré une heure et se sont déroulés par téléphone afin de mettre à l'aise les jeunes conseillers notamment. Par ailleurs, des informations ont été renseignées sur 12 régions et 38 départements.

1. Panorama des conseils de jeunes en France : enquête auprès des collectivités territoriales

Avant de dresser le panorama des conseils de jeunes en France, il est important de signaler ici que l'enquête menée auprès des collectivités ne permet pas un recensement exhaustif des conseils de jeunes sur le territoire français. L'enquête a été réalisée auprès de toutes les communes, régions et départements de France. En ce qui concerne les communes, une base d'adresses mail (voir Encadré 1 et annexe méthodologique) a été utilisée pour faire passer le lien vers le questionnaire en ligne et pour les relances. Les communes sont très sollicitées pour les enquêtes provenant de différents organismes et il est particulièrement difficile de les atteindre, notamment par mail. Toutefois, les taux de réponse atteints sont satisfaisants pour ce type d'enquête auprès des collectivités.

Le taux de réponse varie selon le niveau territorial : les deux tiers des régions ont participé à l'enquête, 38 % des départements et 14 % des communes (Tableau 1 ci-dessous ; Tableau 12 et 13, p. 56). En moyenne, dans un tiers des cas, le maire ou l'adjoint·e au maire ont répondu à l'enquête. Ce pourcentage est le même dans les très petites communes de moins de 1 500 habitants où, toutefois, le ou la secrétaire de mairie a répondu dans un peu plus d'un cas sur deux et où les jeunes sont le plus souvent encadrés par un·e élu·e (83 %). Les grandes communes ont plus de moyens pour l'encadrement et ce sont les animateurs·trices du conseil de jeunes et les responsables de service qui ont répondu le plus souvent à l'enquête.

TABLEAU 1. TAUX DE RÉPONSE PAR ÉCHELON TERRITORIAL

Régions	Départements	Communes
67 %	38 %	14 %

Source : enquête Conseils de jeunes dans les collectivités 2018.

Taux de réponse : nombre d'unités répondantes / nombre d'unités enquêtées.

Champ : collectivités territoriales en France.

Lecture : 67 % des régions et 14 % des communes ont répondu à l'enquête.

Au niveau communal, certaines régions ont des taux de réponse plus importants que d'autres : la Bretagne et les Pays de la Loire arrivent en tête avec un peu moins d'un quart de communes qui ont participé à l'enquête, suivies d'Auvergne-Rhône-Alpes, de la Région Sud (Provence-Alpes-Côte d'Azur) et de l'Île-de-France (Tableau 2, page suivante).

Au niveau communal, les très petites communes, de moins de 500 habitants, qui sont les plus nombreuses en France (plus de la moitié des communes) ont le taux de réponse le plus faible (10 %), ce qui peut être lié au fait que la population y est en moyenne plus âgée que dans les grandes communes, cela pouvant entraîner un intérêt moindre pour les questions de politique jeunesse (Tableau 3, page suivante). Le taux de réponse atteint en revanche 26,5 % au niveau des communes de 5 000 à 19 999 habitants et 25,2 % parmi les communes de 20 000 habitants et plus.

TABLEAU 2. EFFECTIFS ET TAUX DE RÉPONSE DES COMMUNES PAR RÉGION

Région / collectivité	Communes		Communes répondantes		TR par région*
	Effectif	%	Effectif	%	
Auvergne-Rhône-Alpes	4 098	11,6 %	802	16,4 %	19,6 %
Bourgogne-Franche-Comté	3 697	10,5 %	435	8,9 %	11,8 %
Bretagne	1 232	3,5 %	297	6,1 %	24,1 %
Centre-Val de Loire	1 779	5,0 %	252	5,1 %	14,2 %
Corse	354	1,0 %	27	0,6 %	7,6 %
Grand Est	5 090	14,4 %	653	13,3 %	12,8 %
Hauts-de-France	3 787	10,7 %	344	7,0 %	9,1 %
Île-de-France	1 296	3,7 %	197	4,0 %	15,2 %
Normandie	2 706	7,7 %	264	5,4 %	9,8 %
Nouvelle-Aquitaine	4 404	12,5 %	606	12,4 %	13,8 %
Occitanie	4 470	12,6 %	560	11,4 %	12,5 %
Pays de la Loire	1 270	3,6 %	299	6,1 %	23,5 %
Région Sud (Provence-Alpes-Côte d'Azur)	953	2,7 %	153	3,1 %	16,1 %
La Réunion	21	0,1 %	2	0,0 %	9,5 %
Mayotte	17	0,0 %	1	0,0 %	5,9 %
Martinique	34	0,1 %	3	0,1 %	8,8 %
Guadeloupe	34	0,1 %	3	0,1 %	8,8 %
Guyane	22	0,1 %	2	0,0 %	9,1 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	1	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %
Saint-Barthélemy	1	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %
Saint-Martin	2	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %
Nouvelle-Calédonie	33	0,1 %	1	0,0 %	3,0 %
Polynésie française	48	0,1 %	0	0,0 %	0,0 %
	35 349	100,0 %	4 901	100,0 %	13,9 %

Source : enquête Conseils de jeunes dans les collectivités 2018.

* : pourcentage en ligne

Champ : communes de France.

Lecture : la région Auvergne-Rhône-Alpes compte 4 098 communes représentant 11,6 % des communes de France. Sur ces 4 098 communes, 802 (19,6 %) ont répondu à l'enquête constituant 16,4 % de notre échantillon.

TABLEAU 3. RÉPARTITION PAR TAILLE DES COMMUNES ET TAUX DE RÉPONSE
À L'ÉCHELON DES COMMUNES

Nombre d'habitants par commune	Communes au total		Communes répondantes		Taux de réponse
	Effectif	%	Effectif	%	
Moins de 500	18 364	52	1 834	39	10
500-1499	9 827	28	1 384	28	14
1500-1999	1 623	5	290	6	18
2000-4999	3 254	9	769	16	24
5000-19999	1 760	5	466	9	27
20000 et plus	521	1	131	2	25
	35 349	100 %	4 901	100%	14%

Source : enquête Conseils de jeunes dans les collectivités 2018.

Champ : communes de France.

Lecture : les communes de moins de 500 habitants en France sont au nombre de 18 364, représentant 52% de l'ensemble des communes. 10 % d'entre elles (1 834) ont participé à l'enquête, représentant 39 % de notre échantillon.

Des efforts ciblés de relance ont été entrepris afin de limiter les déséquilibres dans la structure des réponses par tailles de communes. On observe ainsi que la structure des communes répondantes est relativement proche de la structure des communes. Une sous-représentation des communes de moins de 500 habitants est cependant à relever ainsi qu'une surreprésentation des communes de 2 000 à 4 999 habitants.

Dans ce qui suit, nous plaçons la focale sur une présentation détaillée des résultats concernant le niveau territorial communal. Le questionnaire nous permet de donner une vue d'ensemble sur les conseils de jeunes en France, leur mode de fonctionnement, leur structure, mais aussi la manière dont ils sont perçus par les répondant·e·s à l'enquête. Les différents échelons territoriaux seront toutefois abordés dans la partie consacrée aux profils des jeunes engagés dans des conseils de jeunes.

Vue d'ensemble des conseils de jeunes

Sur les 4 970 communes qui ont participé à l'enquête, un peu moins d'une commune sur trois a au moins un conseil de jeunes (Tableau 4, page suivante). L'enquête a ainsi permis de recenser **1 454** conseils de jeunes au niveau communal. Aux autres échelons territoriaux, près des deux tiers des départements et les trois quarts des régions ont un conseil de jeunes. C'est cependant au niveau des départements que l'on retrouve le plus souvent un abandon du conseil de jeunes (11 %). Les conseils « en sommeil » sont peu fréquents dans l'échantillon global, mais lorsque c'est le cas, le faible degré d'assiduité des jeunes et le manque de moyens humains sont les premières raisons évoquées par les répondant·e·s. Les communes qui n'ont pas de conseil de jeunes ou qui en ont eu un par le passé ont tendance, pour la majorité, à déclarer qu'elles ne vont probablement ou certainement pas (re)lancer le dispositif.

TABLEAU 4. EXISTENCE D'UN OU PLUSIEURS CONSEILS DE JEUNES PAR TERRITOIRE

	Niveau communal	Niveau départemental	Niveau régional
Oui, il existe actuellement un conseil de jeunes	26 %	65 %	75 %
Oui, il existe actuellement plusieurs conseils de jeunes	3 %	0 %	0 %
Oui, un conseil de jeunes existe, mais il est en sommeil	1 %	0 %	0 %
Non, il n'existe pas de conseil de jeunes, mais il y en a eu par le passé	6 %	11 %	8 %
Non, il n'y a jamais eu de conseil de jeunes	64 %	24 %	17 %
	100 %	100 %	100 %

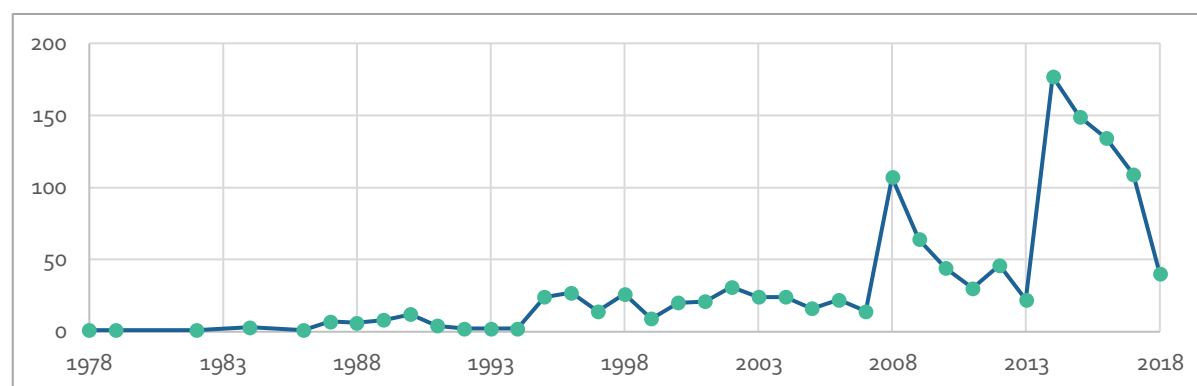
Source : enquête Conseils de jeunes dans les collectivités 2018.

Champ : répondant-e-s à l'enquête.

Lecture : 26 % des communes ont un actuellement un conseil de jeunes.

Environ 50 % des conseils de jeunes communaux recensés ont été mis en place à partir de 2012, mais le premier a été créé en 1978 (Figure 1) dans le département de l'Essonne. La courbe des créations de conseils de jeunes montre une augmentation à partir de 1995 qui se stabilise jusqu'en 2007, suivie d'un premier pic en 2008 et d'un second en 2014. Alors que le pic de 2008 peut être lié aux élections municipales qui ont eu lieu la même année, le pic de 2014 découle notamment de la mise en place par la Commission européenne, dès 2010, du « dialogue structuré » visant entre autres à autonomiser les jeunes dans les états membres en vue de leur participation politique (Bertrand et Lopez, 2015).

FIGURE 1. NOMBRE DE CONSEILS DE JEUNES CRÉÉS PAR ANNÉE



Source : enquête Conseils de jeunes dans les collectivités 2018.

Champ : répondant-e-s à l'enquête, niveau communal.

Lecture : 40 conseils de jeunes ont été créés en 2018.

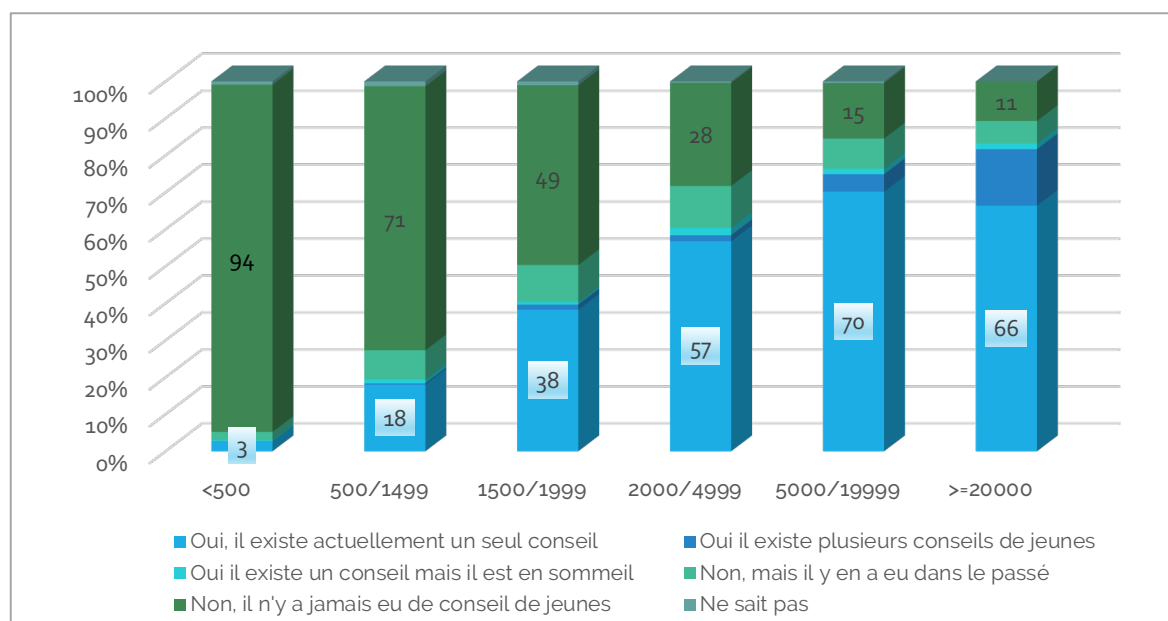
En 1995, l'ANACEJ comptabilisait déjà 782 conseils d'enfants et de jeunes (Rossini, 1996, p. 24). En 2018, notre enquête en recense 1 454. Il faut noter ici que l'enquête que nous avons menée ne rend pas compte de l'ensemble des conseils de jeunes créés par le passé, mais de la situation actuelle. Il est fort possible que nombre de conseils de jeunes qui existaient par le passé n'aient pas été renouvelés lors des nouveaux mandats des conseils communaux ou que les répondants ne mentionnent pas la date de première installation d'un conseil de jeunes dans leur commune, parce qu'ils n'en ont pas connaissance,

notamment si cela remonte à plusieurs années, voire décennies, ou s'il y a eu des abandons du dispositif en cours de route par exemple. Par ailleurs, alors que 39 % des conseils de jeunes recensés par l'ANACEJ étaient membres de l'association (Rossini 1996, p. 24), cela ne concerne que 14 % des conseils de jeunes que nous avons recensés. Le dispositif semble donc s'être étendu à l'écart des structures pouvant apporter un soutien dans son montage et son suivi.

Au niveau communal, la part des communes ayant un ou plusieurs conseil(s) de jeunes croît avec la taille de la commune (Figure 2). Ainsi, seulement 3 % des communes de moins de 500 habitants ont au moins un conseil de jeunes ; ce taux atteint 38 % dans les communes de 1 500 à 4 999 habitants. Parmi les communes de taille plus importante, dépassant les 4 999 habitants, plus des trois quarts ont au moins un conseil de jeunes. 15 % des très grandes communes (20 000 habitants et plus) ont plusieurs conseils de jeunes. Il s'agit la plupart du temps d'un cumul de conseils d'enfants et de conseils de jeunes. Dans l'ensemble, c'est dans les petites villes (de 1 500 à 5 000 habitants) qu'il y a le plus souvent eu un abandon du conseil de jeunes.

L'enquête permet de se pencher, à la marge toutefois, sur les raisons de l'absence d'un conseil de jeunes. En effet, très souvent, les répondant-e-s n'ont pas su dire pourquoi il n'y a pas (eu) jusqu'ici de conseil de jeunes. Lorsqu'une raison est mentionnée, celles qui reviennent le plus souvent sont le manque de moyens humains et le manque de savoir-faire et d'accompagnement.

FIGURE 2. EXISTENCE D'UN CONSEIL DE JEUNES PAR TAILLE DES COMMUNES



Source : enquête Conseils de jeunes dans les collectivités 2018.

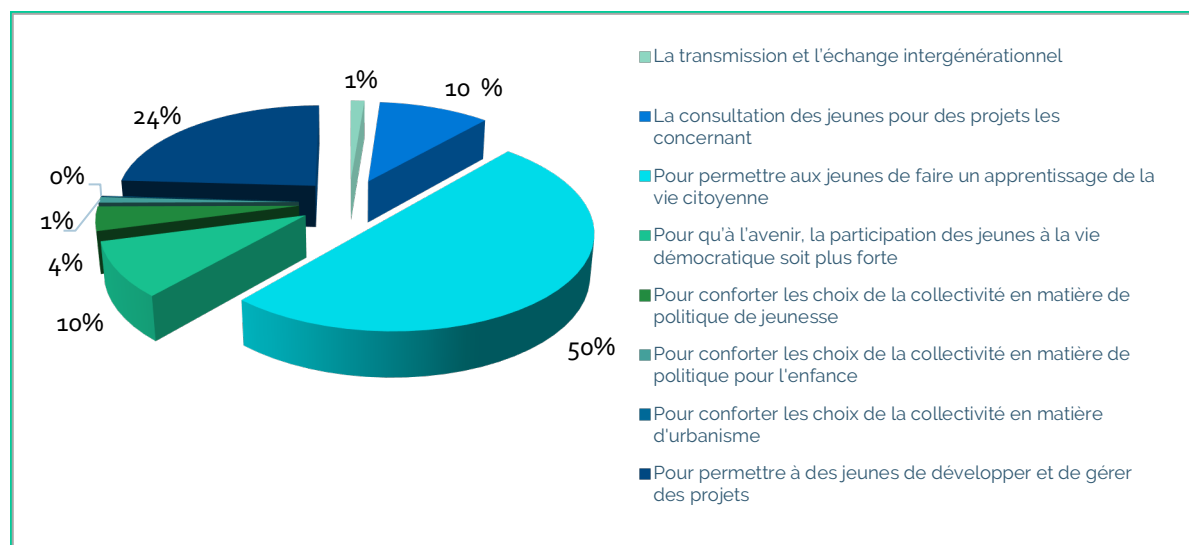
Champ : répondant-e-s à l'enquête, niveau communal.

Lecture : 66 % des communes de 20 000 habitants et plus ont actuellement un conseil de jeunes.

Permettre aux jeunes de faire un apprentissage de la vie citoyenne est la raison la plus souvent évoquée (50 % des répondant-e-s) et ayant motivé la mise en place de ce dispositif de participation ; vient ensuite l'envie de donner aux jeunes la possibilité de monter et de gérer des projets (24 % des répondant-e-s, voir Figure 3, page suivante). Il semble donc qu'il y ait une volonté de rendre les jeunes « autonomes » dans

leur engagement pour la collectivité. Cependant, la consultation des jeunes pour des projets qui les concernent est une motivation moins importante (10 % des répondants), ce qui vient nuancer ce résultat.

FIGURE 3. LES RAISONS DE LA MISE EN PLACE D'UN CONSEIL DE JEUNES



Source : enquête Conseils de jeunes dans les collectivités 2018.

Champ : répondant·e·s à l'enquête, niveau communal.

Lecture : 50 % des conseils de jeunes ont été mis en place pour permettre aux jeunes de faire un apprentissage de la vie citoyenne.

Enfin, 10 % déclarent qu'il s'agit aussi de renforcer à l'avenir la participation des jeunes à la vie démocratique, ce qui montre la prise de conscience de l'importance des questions liées à la jeunesse dans les collectivités dans un objectif politique général. Il faut toutefois ici garder en tête que le dispositif a été mis en place, dans de nombreux cas, bien avant l'enquête et que les raisons de son renouvellement ne correspondent pas nécessairement aux raisons qui ont motivé sa création il y a plusieurs mandatures.

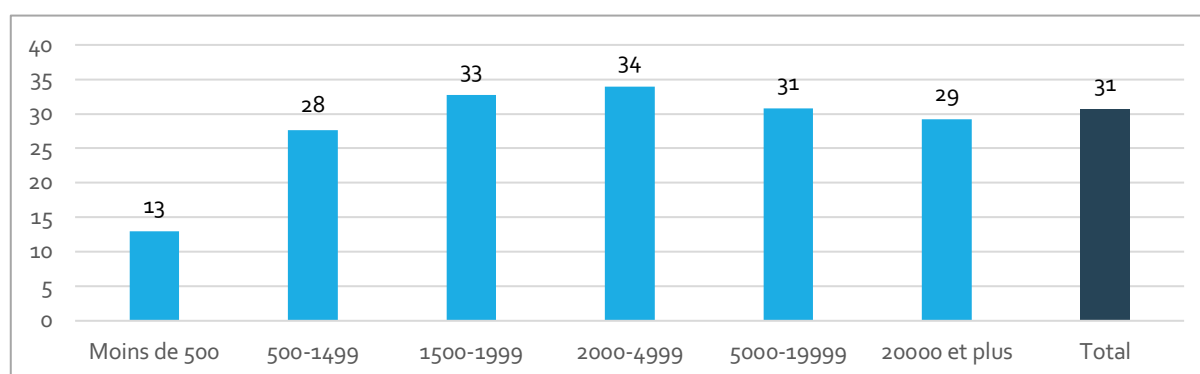
Diversité de fonctionnement

Les conseils de jeunes ne sont en effet, à tous les niveaux, qu'un dispositif parmi d'autres et, en matière de participation des jeunes, l'échelle régionale est foisonnante. Le travail approfondi de Laurent Lardeux (2015) sur les différents dispositifs de participation des jeunes dans les conseils régionaux montre l'hétérogénéité des pratiques et des dispositifs d'une région à l'autre. Pour le niveau départemental, les conseils de jeunes ont souvent été créés plus tôt que les conseils régionaux de jeunes. Nos données montrent que l'élection est plus souvent utilisée comme mode de désignation qu'au niveau régional, et les jeunes bénéficient moins souvent d'une formation au cours de leur mandat. À ces deux échelons territoriaux, le conseil de jeune est rarement rattaché à un élu, plus généralement à un service.

Les conseils d'enfants et de jeunes sont constitués en moyenne de 17 jeunes et un peu moins de la moitié sont composés de plus de 14 jeunes. L'âge à lui seul est un critère de participation dans 58 % des cas, viennent ensuite le fait d'être scolarisé ou en études et le lieu de résidence. Dans 14 % des cas, les trois critères sont utilisés pour délimiter quels jeunes peuvent participer au dispositif. Le plus souvent (dans 30 % des cas), l'âge *et* le fait d'être scolarisé ou en études sont utilisés comme critères de participation.

Au total, parmi toutes les communes enquêtées qui n'ont qu'un seul conseil de jeunes, près du tiers d'entre elles ont un conseil communal des enfants (Figure 4, page suivante), composé dans 87 % des cas d'enfants âgés de 9 à 11 ans. Les très petites communes ont nettement moins souvent des conseils municipaux d'enfants, seulement 13 % d'entre elles, contre une part qui avoisine les 30 % pour les autres tailles de communes. Dans l'ensemble donc, les conseils regroupant des jeunes qui ont un niveau supérieur au primaire sont plus répandus à l'échelon communal que les conseils d'enfants, mais ces derniers représentent toutefois près du tiers des conseils. Les conseils d'enfants sont mis en place en premier lieu pour permettre aux enfants de faire un apprentissage de la vie citoyenne (61 % des répondant·e·s ont déclaré cette raison contre 45 % des répondant·e·s lorsqu'il s'agit de conseils regroupant des jeunes plus âgés). En revanche, le développement et la gestion de projet est une raison moins souvent mentionnée (17 % contre 27 %).

FIGURE 4. PART DES COMMUNES AVEC UN CONSEIL D'ENFANTS PAR TAILLE DES COMMUNES



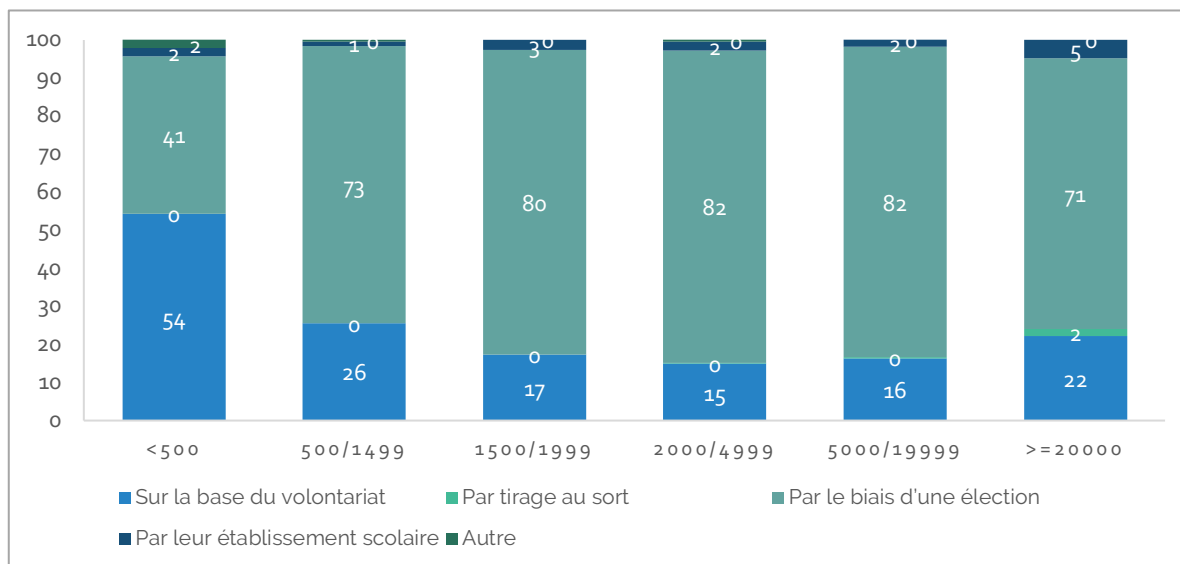
Source : enquête Conseils de jeunes dans les collectivités 2018. Base : uniquement les communes qui ont un seul conseil de jeunes.

Champ : répondant·e·s à l'enquête, niveau communal, communes avec un seul conseil de jeunes.

Lecture : 13 % des communes de moins de 500 habitants, qui ont un conseil de jeunes, ont un conseil d'enfants.

En termes de mode de désignation, l'élection et le tirage au sort prédominent dans tous les types de communes, sauf dans les très petites communes (moins de 500 habitants), qui se basent majoritairement sur le volontariat des jeunes sans qu'il y ait d'élection ou de tirage au sort. Ce constat n'est pas surprenant puisque, dans les très petites communes, il n'y a pas suffisamment d'enfants et de jeunes pour rendre une élection pertinente. Le tirage au sort n'est utilisé que dans les communes de plus de 20 000 habitants, de même que le recrutement par les établissements scolaires dont la part est plus importante que dans les petites communes (Figure 5).

FIGURE 5. MODE DE DÉSIGNATION PAR TAILLE DES COMMUNES



Source : enquête Conseils de jeunes dans les collectivités 2018.

Champ : répondant·e·s à l'enquête, niveau communal.

Lecture : dans les communes de moins de 500 habitants, 54 % des membres des conseils de jeunes sont désignés sur la base du volontariat et 41 % par une élection.

Le tableau ci-dessous (Tableau 5) donne des éléments concernant les modalités de fonctionnement. En moyenne, le mandat des jeunes est de 21 mois (soit environ deux ans si on rajoute les périodes de vacances scolaires estivales), et la moitié d'entre eux sont en place pour une période inférieure à 2 ans. Les réunions ont lieu dans les deux tiers des cas une fois par mois ou plus, rares sont les conseils de jeunes qui se réunissent une fois par semaine (5 %).

TABLEAU 5. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE JEUNES COMMUNAUX

Durée du mandat	25 % durent moins d'un an		50 % durent moins de 2 ans		Durée moyenne : 21 mois
Rythme de réunion	66 % une fois par mois ou plus				
Commission de travail	56 % fonctionnent en commissions de travail				
Mode « projet »	91 % fonctionnent en mode projet				
Participation au conseil municipal	34 % y participent au moins une fois par an				
Rattachement	67 % sont rattachés à un élu				
Comité de pilotage/suivi	35 % des conseils de jeunes sont suivis par un comité de pilotage				
Principales activités	39 % activités citoyennes	23 % animations dans la collectivité	10 % actions en lien avec l'écologie	6 % actions en lien avec l'action sociale	

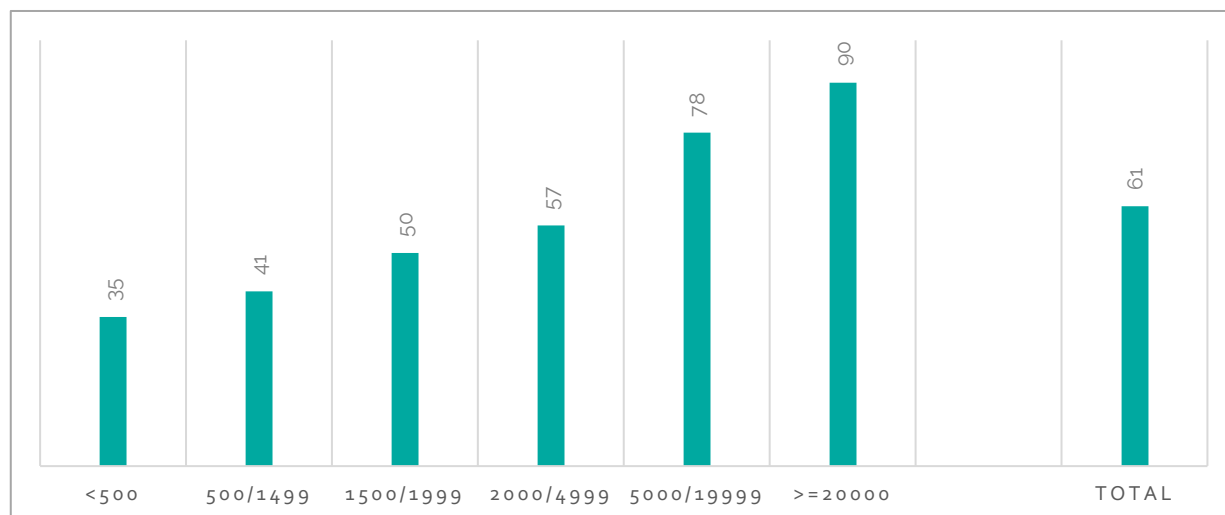
Source : enquête Conseils de jeunes dans les collectivités 2018.

Champ : répondant·e·s à l'enquête, niveau communal.

Lecture : 25% des conseils communaux de jeunes ont une durée de mandat de moins d'un an.

Le mode de fonctionnement par projets est prépondérant, projets pouvant être dans certains cas décidés par les conseillers eux-mêmes, par proposition puis décision de l'équipe d'animation, ou imposés par cette dernière. Dans les deux tiers des cas, les jeunes élu·es ne participent jamais aux réunions du conseil municipal même si les deux tiers des conseils de jeunes sont rattachés à un·e élu·e. Dans l'ensemble, les activités citoyennes et les animations dans la collectivité sont les activités principales des conseils de jeunes. L'écologie et les actions en lien avec l'action sociale arrivent en troisième et quatrième position. Pour mener ces activités, les conseils de jeunes peuvent disposer de moyens, mais ce n'est pas le cas de tous, puisque seuls 61 % des conseils de jeunes disposent d'un budget ; 10 % ont par ailleurs une enveloppe pour les frais de transport. En moyenne, pour l'ensemble des communes, ce budget était de 3 200 euros en 2017. La moitié des conseils de jeunes disposaient cependant de moins de 2 000 euros, les trois quarts de moins de 4 000 euros. La gestion est autonome dans un peu plus du tiers des cas. En revanche, tous les conseils régionaux de jeunes et la plupart des conseils départementaux de jeunes disposent d'un budget. Au niveau communal, sans surprise, la part des conseils de jeunes disposant d'un budget croît avec la taille de la commune (Figure 6). Ainsi 90% des conseils de jeunes dans les communes de 20 000 habitants et plus disposent d'un budget.

FIGURE 6. PART DE CONSEILS DE JEUNES DISPOSANT D'UN BUDGET SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE



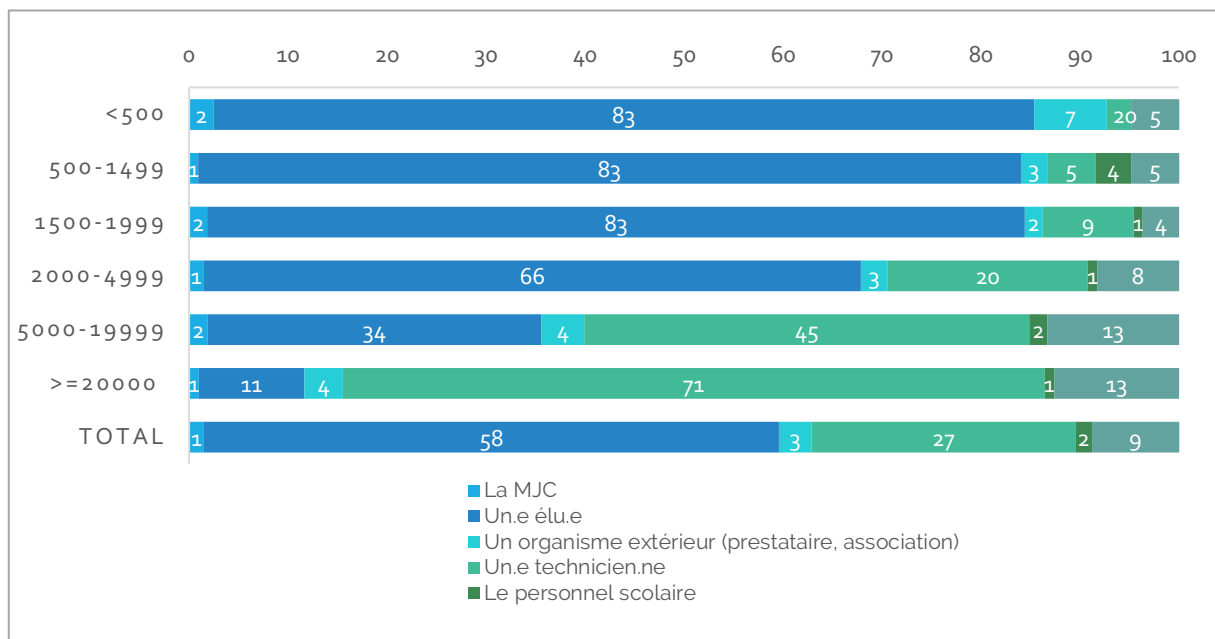
Source : enquête Conseils de jeunes dans les collectivités 2018.

Champ : répondant·e·s à l'enquête, niveau communal.

Lecture : dans les communes de moins de 500 habitants, 35 % des conseils de jeunes disposent d'un budget.

L'encadrement et l'accompagnement du conseil de jeunes sont nettement à la charge des élu·es dans les communes de petite taille puisque 83 % des communes de moins de 2 000 habitants sont concernées par ce mode d'accompagnement ; cela baisse ensuite de manière drastique pour les communes plus grandes (Figure 7, page suivante).

FIGURE 7. ACCOMPAGNEMENT DU CONSEIL DE JEUNES



Source : enquête Conseils de jeunes dans les collectivités 2018.

Champ : répondant·e·s à l'enquête, niveau communal.

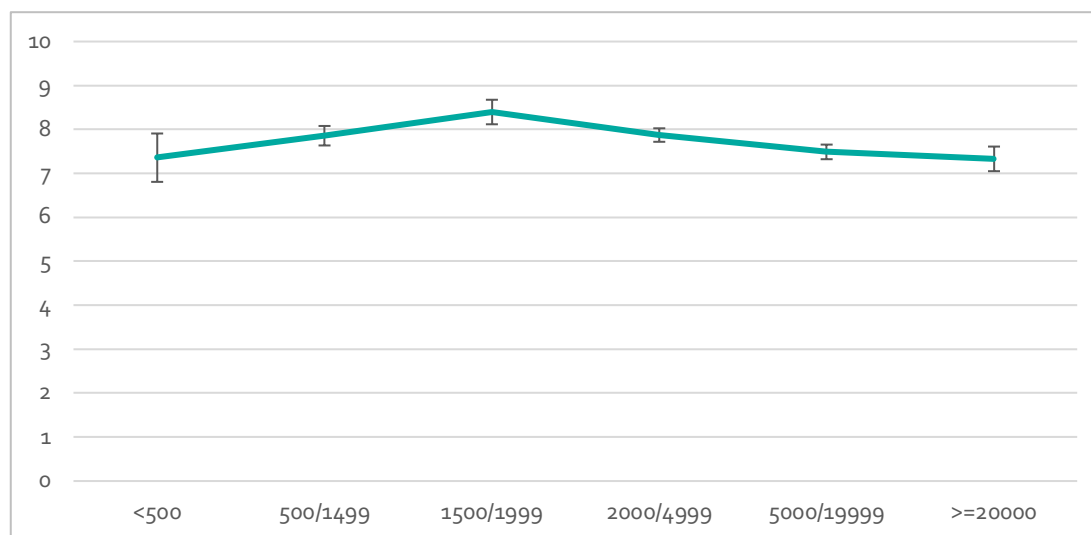
Lecture : dans les communes de moins de 500 habitants, 2 % des conseils de jeunes sont accompagnés par la MJC, 83 % par un·e élu·e, 7 % par un organisme extérieur, 20 % par un·e technicien·ne et 5 % par du personnel scolaire.

Les plus grandes communes (plus de 20 000 habitants) disposent de techniciens dans les services compétents pouvant être mobilisés pour l'encadrement. Les très petites communes font toutefois un peu plus souvent appel à des organismes extérieurs afin certainement d'avoir un personnel d'accompagnement compétent pour travailler avec les jeunes.

Évaluation subjective du conseil de jeunes par les répondant·e·s à l'enquête Collectivités

La faible assiduité des jeunes est un des problèmes mentionnés par les collectivités qui ont abandonné ce dispositif, et cette question de la régularité de la participation se pose plus dans les moyennes et grandes communes que dans les petites (Figure 8). Par ailleurs, nos résultats montrent que l'assiduité est évaluée de manière significativement plus positive lorsqu'il s'agit de communes qui ne disposent que d'un conseil municipal des enfants. Ces dernières sont plus souvent d'ailleurs des communes allant de 500 à 1 999 habitants.

FIGURE 8. ÉVALUATION DE L'ASSIDUITÉ DES JEUNES SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE



Source: enquête Conseils de jeunes dans les collectivités 2018.

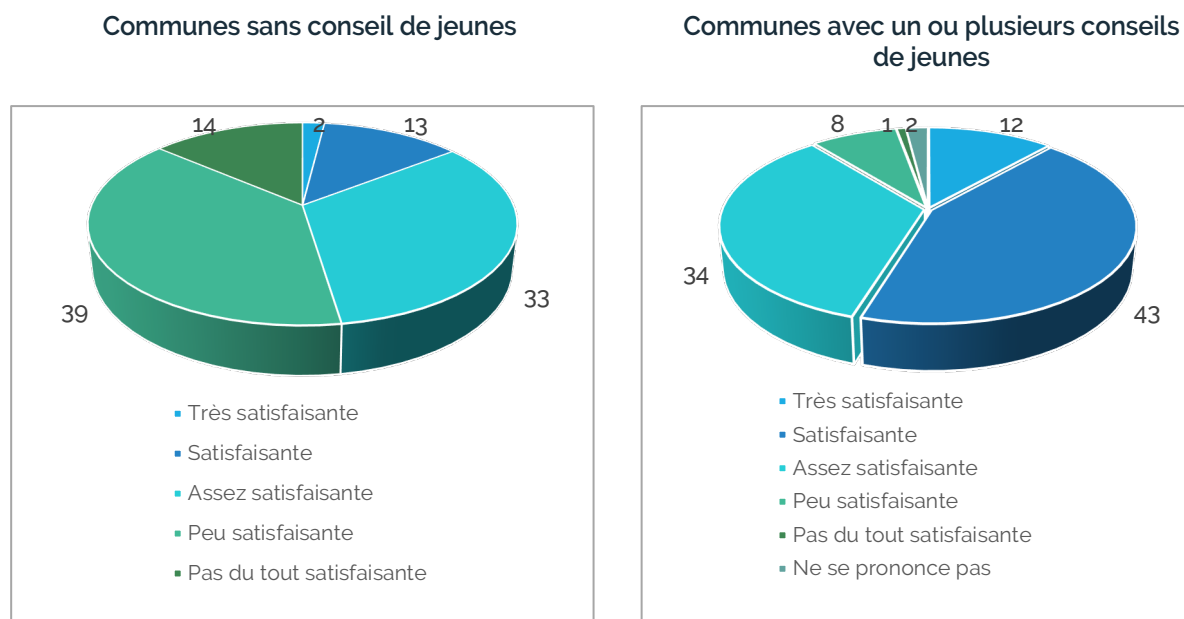
Champ : répondant-e-s à l'enquête, niveau communal.

Lecture : dans les communes de moins de 500 habitants, l'assiduité des jeunes est évaluée en moyenne à 7,3 sur une échelle de 0 « pas du tout assidus » à 10 « très assidus ».

Les jeunes ne sont pas associés au même degré selon les communes. La mise en place d'un conseil de jeunes est un moyen parmi d'autres pouvant conduire à un apprentissage de la pratique démocratique, à plus de participation des jeunes à la vie du territoire, à la prise en compte de leurs idées et de leurs pratiques. Comme le raconte un élu avec lequel nous avons mené un entretien, les jeunes ont, par exemple, une manière différente d'aborder la question des transports urbains, ils n'ont pas les mêmes horaires, les mêmes parcours dans la ville. Le conseil municipal de jeunes (CMJ) ne permet pas simplement de prendre en considération ces pratiques pour l'aménagement du territoire, il permet d'en prendre conscience de manière directe en faisant participer les jeunes à refonte des transports urbains.

Les deux graphiques (Figure 9, page suivante) témoignent d'une certaine insatisfaction des répondant-e-s, via l'enquête auprès des collectivités, lorsqu'il n'y a pas de conseil de jeunes en place, concernant le degré d'association des jeunes ou des enfants aux activités de la commune : 53 % déclarent cette association peu ou pas du tout satisfaisante. En revanche, dans les communes qui ont un conseil de jeunes, la situation est inversée : ici 54 % l'estiment (très) satisfaisante.

FIGURE 9. SATISFACTION AU REGARD DU DEGRÉ D'ASSOCIATION DES JEUNES OU DES ENFANTS AUX ACTIVITÉS DE LA COMMUNE



Source : enquête Conseils de jeunes dans les collectivités 2018.

Champ : répondant-e-s à l'enquête, niveau communal.

Lecture : dans les communes qui n'ont pas de conseil de jeunes, 33 % des répondant-e-s sont assez satisfaits du degré d'association des jeunes ou des enfants aux activités de la commune.

Toutefois, le degré de satisfaction au regard de l'association des jeunes aux affaires de la commune dépend des objectifs fixés par les élus pour ce dispositif. Les conseils d'enfants, par exemple, peuvent parfois avoir un caractère ludique qui peut ne pas correspondre à ce que le dispositif pourrait proposer. C'est ce que semble dire un élu, qui a mis en place un conseil de jeunes dans sa ville d'un peu plus de 20 000 habitants, et qui se distancie des communes dans lesquelles le dispositif a davantage, selon lui, une fonction de vitrine pour les élus qu'une réelle vocation à faire participer les jeunes à la pratique démocratique et citoyenne, notamment lorsqu'il inclut les plus jeunes :

« J'aurais pu prendre les écoles primaires, cela se fait souvent, je n'émet pas de critiques vis-à-vis d'autres maires, mais si c'est pour faire du macramé, c'est bien, mais je crois qu'il y a d'autres lieux pour faire ça. »

« Le CMJ ce n'est pas simplement une fois l'an ou quelquefois dans l'année, ils sont là avec leur belle écharpe, le maire se met au milieu et nous faisons une belle photo. »

Les résultats de l'enquête Collectivités montrent cependant que, indépendamment de la taille de la commune, le conseil d'enfants ou de jeunes est considéré presque unanimement par les répondant-e-s comme étant un dispositif utile pour la commune en premier lieu, mais aussi pour les élus et pour les jeunes (Tableau 6, page suivante).

TABLEAU 6. UTILITÉ DU DISPOSITIF POUR LA COMMUNE, LES ÉLU·E·S ET LES JEUNES, ET
CHANGEMENT DE DÉCISION GRÂCE AU CONSEIL DE JEUNES, PAR TAILLE DE COMMUNE

Taille des communes	% sentiment d'utilité pour la commune	% sentiment d'utilité pour les élus	% sentiment d'utilité pour les jeunes	% changement de décision grâce au conseil de jeunes
<500	90	85	90	21
500/1499	95	89	86	32
1500/1999	96	95	95	31
2000/4999	97	87	89	30
5000/19999	94	92	89	29
>=20000	95	88	91	33
Ensemble	94	89	89	30

Source : enquête Conseils de jeunes dans les collectivités 2018. Sentiment d'utilité : part des répondant·e·s qui sont tout à fait d'accord/plutôt d'accord.

Champ : répondant·e·s à l'enquête, niveau communal.

Lecture : dans les communes de moins de 500 habitants, 90 % des répondant·e·s sont tout à fait d'accord/plutôt d'accord sur l'utilité du conseil de jeunes pour la commune et 21 % ont déclaré que le conseil de jeunes a entraîné un changement de décision au niveau du conseil municipal.

Finalement, le conseil de jeunes peut parfois même impulser un changement de décision au niveau du conseil municipal et la taille de la commune ne semble pas être déterminante puisque, dans les petites comme dans les grandes communes, environ 30 % des répondants à l'enquête Collectivités ont déclaré que le conseil de jeunes a amené à des changements de décision.

Pour résumer, nous avons pu recenser 1 486¹ conseils de jeunes aux différents échelons territoriaux. Près d'une commune sur trois dans notre échantillon a mis en place ce dispositif. Les conseils regroupant des jeunes enfants, c'est-à-dire au niveau du primaire, sont minoritaires parmi l'ensemble des conseils de jeunes, mais représentent 30 % des conseils des jeunes. Le dispositif est perçu généralement de manière positive par les répondant·e·s. Pour ces dernier·e·s, le conseil de jeunes n'est pas en premier lieu un dispositif mis en place pour la consultation des jeunes. En effet, si donner aux jeunes la possibilité de monter et de gérer des projets est une motivation, leur permettre l'apprentissage de la vie citoyenne est cité en première position, en particulier lorsqu'il s'agit de conseils d'enfants pour lesquels une gestion de projets est certainement plus difficile compte tenu de leur âge. Couramment recrutés par le mode de l'élection, les jeunes travaillent très largement en mode « projet » et leur participation au conseil municipal est loin d'être une pratique courante, de même que la mobilisation d'un comité de pilotage. Un peu plus du tiers des conseils de jeune ne disposent d'aucun budget, c'est en particulier le cas pour les petites communes qui ont peu de moyens financiers et humains. De fait, dans celles-ci ce sont très souvent les élu·e·s qui sont mobilisé·e·s pour encadrer les jeunes. Le manque de ressources dans ces deux domaines (humain et financier) est d'ailleurs une des principales raisons évoquées par les communes qui n'ont pas mis en place un conseil de jeunes. Ainsi, n'étant pas toujours dotées de

¹ Une estimation du nombre de conseils de jeunes en France est difficile. Si on formule l'hypothèse, forte, que les communes répondantes et non répondantes, indépendamment de leur taille, ont la même chance d'avoir un conseil de jeunes, il pourrait alors y avoir environ 6 500 conseils de jeunes en France. Ce chiffre ne reflète pas selon nous la réalité puisque les communes qui n'ont pas répondu à l'enquête ont certainement plus de chances de ne pas avoir de conseil de jeunes.

compétences suffisantes dans l'accompagnement des jeunes, les communes préfèrent ne pas mettre en place ce dispositif. La perspective des jeunes est importante pour appréhender ce que ce dispositif leur apporte, mais aussi les modes de fonctionnement, leur structure du point de vue des jeunes, et ce aux différentes échelles territoriales. Les résultats présentés dans la partie suivante reposent sur deux enquêtes menées auprès de jeunes conseillers et conseillères : une enquête quantitative par questionnaire en ligne et une enquête qualitative par entretiens (voir Encadré 2, p. 7).

2. Profils des jeunes conseillères et conseillers

Sur l'ensemble des jeunes qui ont participé à l'enquête (voir. Encadré 2 et annexe méthodologique), un peu plus de la moitié (56 %) sont actuellement conseiller·ère·s. Les jeunes enquêté·e·s dans ces deux catégories ont en moyenne 20 ans, et un peu plus de la moitié ont entre 15 et 18 ans. Il y a autant de filles que de garçons. Ceux et celles qui ont été ou sont actuellement dans un conseil départemental de jeunes sont les moins présents dans l'enquête (24%), en revanche 42% ont été ou sont dans un conseil régional de jeunes et 46% dans un conseil communal de jeunes. Certain·e·s cumulent les expériences : 10 % par exemple ont une expérience de deux types de conseils de jeunes (Tableau 7).

Les sections suivantes donnent des éléments sur le profil des jeunes : leurs caractéristiques sociodémographiques, leur origine sociale, leur parcours d'engagement et les motivations derrière cet engagement.

TABLEAU 7. STATUT DES RÉPONDANT·E·S ET ÉCHELON TERRITORIAL

Échelon territorial	Non, mais je l'ai été par le passé	Oui, je suis actuellement dans un conseil de jeunes	Total
	%	%	%
Communal	33,5	37,6	35,8
Départemental	33,0	3,9	16,8
Régional	23,6	48,0	37,2
Communal & départemental	7,7	2,6	4,9
Communal & départemental & régional	0,6	1,3	1,0
Communal & régional	1,7	5,7	3,9
Départemental & régional	0,0	0,9	0,5
Total	100	100	100
	N=182	N=229	N=411

Source : enquête Jeunes conseiller·ère·s, 2019.

Champ : répondant·e·s à l'enquête.

Lecture : parmi les jeunes qui ont été dans un conseil de jeunes par le passé, 33,5 % l'ont été au niveau communal.

Propriétés sociales

L'enquête montre une forte homogénéité des profils. Concernant leur situation au moment de l'enquête, un peu plus des trois quarts n'ont pas fini leur scolarité ou leur formation, 18 % sont en emploi et 3 % sont au chômage. Lorsqu'ils.elles sont encore scolarisé·e·s ou en formation, la filière générale et l'enseignement supérieur dominant très largement (Tableau 8, page suivante) : 88 % sont concernés (lycée général : 40 % ; enseignement supérieur universitaire : 37 % ; classes préparatoires et grandes écoles : 11 %). Les conseillers actuels et les anciens conseillers qui suivent une filière technologique ou professionnelle sont nettement sous-représentés.

Lorsqu'ils/elles ont achevé leur formation, les conseiller·ère·s actuel·le·s ont des diplômes un peu plus élevés que ceux ou celles qui l'ont été par le passé. Les différences en termes de formation suivie et de niveau de diplôme en fonction du territoire sont inexistantes alors qu'on pouvait s'attendre à une (auto)sélection sociale plus forte dans les conseils régionaux de jeunes que dans les conseils communaux, par exemple.

TABLEAU 8. FORMATION SUIVIE ET DIPLÔME ATTEINT

	A été membre d'un conseil de jeunes dans le passé	Actuellement membre d'un conseil de jeunes
<i>Si encore en formation</i>		
Au collège	6	2
Au lycée dans la filière générale	44	38
Au lycée dans la filière technologique	1	4
Dans la filière professionnelle en lycée ou en CFA	4	6
Dans l'enseignement supérieur : BTS/IUT	6	6
Dans l'enseignement supérieur : université	27	33
Dans l'enseignement supérieur : classes préparatoires	5	4
Dans l'enseignement supérieur : grandes écoles	6	8
Total	100	100
<i>Diplôme atteint si formation terminée</i>		
Aucun diplôme	4	2
BEPC, brevet élémentaire	7	4
BTS, DUT, DEUG, DEUST	5	7
Baccalauréat général	42	34
Baccalauréat professionnel	2	4
CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent	2	1
Doctorat de recherche (hors santé)	0	0
Licence, licence pro, bac+3 ou bac+4	20	26
Master, DEA, DESS, bac+5, doctorat de santé	17	21
Total	100	100

Source : enquête Jeunes conseiller·ère·s, 2019.

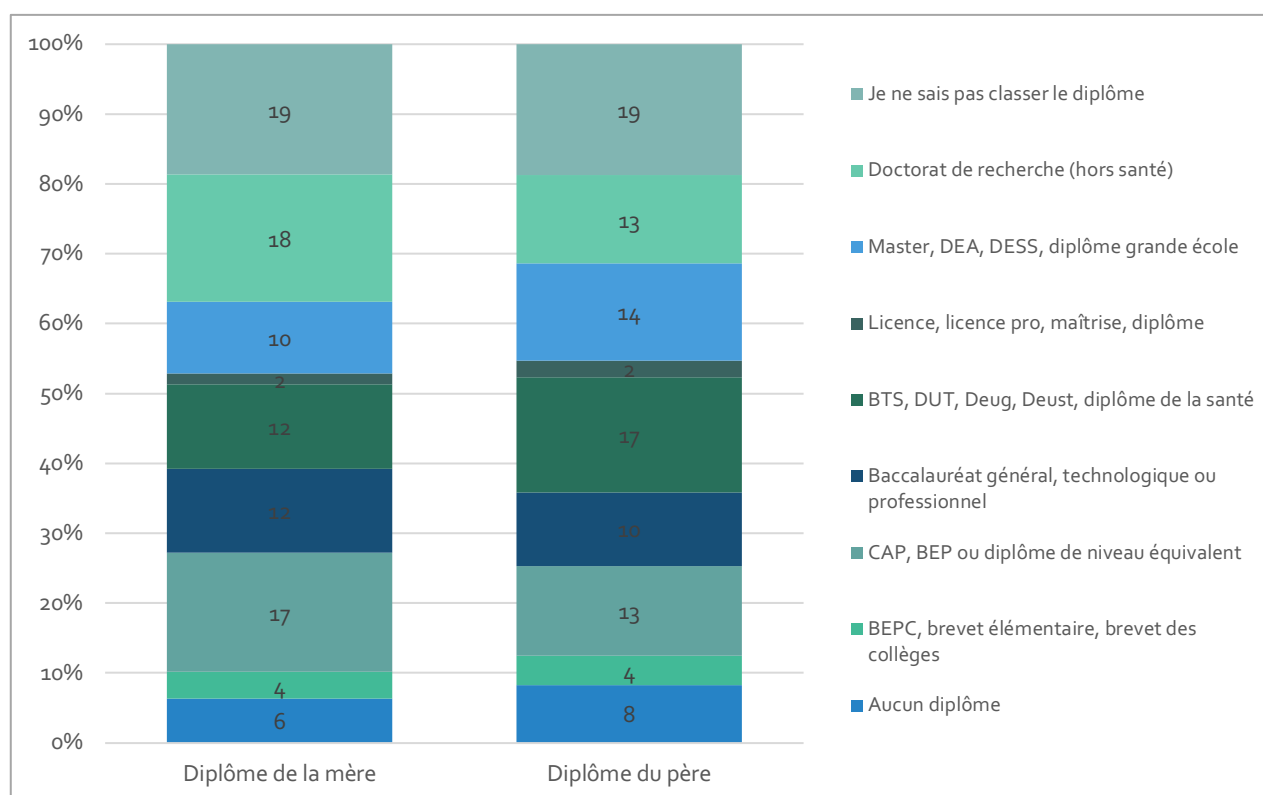
Champ : répondant·e·s à l'enquête.

Lecture : parmi les jeunes qui ont été dans un conseil de jeunes par le passé, et qui sont encore en formation, 6 % sont au collège. Parmi les jeunes qui sont dans un conseil de jeunes au moment de l'enquête, 2 % ont terminé leur formation sans aucun diplôme.

Au regard du niveau de diplôme de leurs parents (Figure 10, page suivante), plus de la moitié d'entre eux ont des parents diplômés du supérieur (56 % pour le père et 52 % pour la mère). En termes d'origine sociale, on constate donc que les jeunes viennent en moyenne de familles qui disposent d'un capital culturel plus élevé que la moyenne nationale. Si on fait l'hypothèse que leurs parents ont entre 45 et 64

ans, alors ils ont nettement plus souvent un diplôme du supérieur, et notamment supérieur à bac + 2. La part des parents sans diplômes, elle, ou encore avec le BEPC ou CAP/BEP est nettement inférieure (voir INSEE Références 2016, p. 192).

FIGURE 10. NIVEAU DE DIPLÔME DES PARENTS



Source : enquête Jeunes conseiller·ère·s, 2019.

Champ : répondant·e·s à l'enquête.

Lecture : parmi les jeunes qui ont participé ou participent à un conseil de jeunes, 6 % ont une mère sans diplôme et 8 % un père sans diplôme.

Un engagement prononcé dès le collège

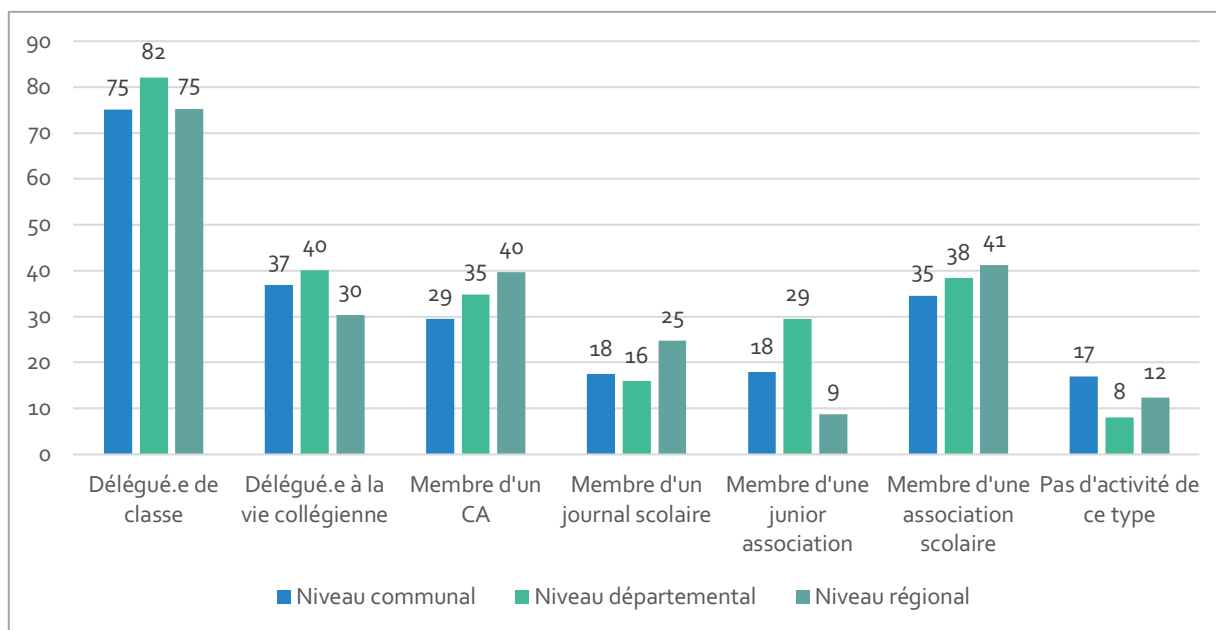
Les jeunes conseiller·ère·s sont des jeunes qui se sont impliqués très tôt dans leur établissement scolaire, en étant délégué·e·s de classe par exemple (entre 75 et 82 % selon le niveau du conseil de jeunes, Figure 11). Les juniors associations sont la forme d'engagement la moins pratiquée (elle est toutefois forte parmi les jeunes conseiller·ère·s au niveau départemental). Ils sont par ailleurs très peu à n'avoir aucune activité en lien avec la vie scolaire (entre 8 et 17 % selon le niveau territorial, Figure 11, page suivante). Pour certains, aller vers un conseil de jeunes peut être aussi le seul moyen de concrétiser une envie d'engagement, comme l'écrit une jeune fille ayant participé à l'enquête qualitative :

« Me voyant désespérée par l'échec des élections de délégué depuis 9 ans puis de l'échec à 1 voie au CVL, ma CPE m'a proposé de m'inscrire pour les élections du CRJ » (Adiba)²

² Tous les prénoms des conseillers et conseillères interviewé·e·s ont été modifiés afin de préserver leur anonymat.

Les premières formes d'engagement durant la scolarité annoncent finalement pour une grande partie des jeunes répondant-e-s un parcours d'engagement : 39 % de ceux et celles qui ont été engagé-e-s dans le cadre scolaire l'ont été dans au moins 3 types de dispositifs et seulement 23 % déclarent n'avoir (eu) qu'un seul type d'engagement.

FIGURE 11. LES PREMIÈRES FORMES D'ENGAGEMENT PENDANT LA SCOLARITÉ



Source : enquête Jeunes conseiller-ère-s, 2019.

Champ : répondant-e-s à l'enquête.

Lecture : au niveau communal, 75 % des jeunes qui ont participé ou participent à un conseil de jeunes ont été ou sont délégué-e-s de classe ; ils sont 82 % dans ce cas au niveau départemental et 75 % au niveau régional.

Ce constat d'engagement précoce, notamment par un rôle de représentation, se retrouve dans les entretiens menés auprès de jeunes conseiller-ère-s, qui témoignent largement de leur engagement très tôt au sein de leur établissement scolaire, que ce soit au collège ou au lycée. Seuls trois participant-e-s à l'enquête qualitative n'ont pas été délégués de classe durant leur parcours scolaire. Tous les autres l'ont été régulièrement, parfois même élus comme membres du conseil d'administration de leur établissement ou membres de la maison des lycéens.

« J'ai été déléguée de classe plusieurs fois, je ne sais pas combien de temps exactement, mais plusieurs fois et j'ai été au CA en quatrième et réélue en troisième. Et après au lycée, je crois que je n'ai pas été déléguée, peut être que j'ai dû me présenter en seconde et ne pas être élue... et après je me suis plus représentée. [...] Quand j'étais au lycée, j'étais au conseil de la vie lycéenne et à la maison des lycéens. (Camille)

« [...] j'étais déléguée depuis la sixième, mais le premier vrai conseil de jeunes dans lequel on avait notre mot à dire c'était ce fameux CMJ. » (Maëlle)

Pour ces jeunes conseiller-ère-s, s'engager dans la vie de leur établissement scolaire a été déjà quelque chose d'important, comme un moyen de se rendre utile pour les autres. C'est ainsi que Leo a vécu son expérience de délégué de classe :

«Ce que je disais qui m'est venu tôt, c'est le sens de l'engagement. C'est-à-dire j'ai toujours été attiré par ça, par exemple, devenir délégué, des choses banales comme ça, je sais pas d'où ça me vient, mais ça m'a toujours attiré. » (Leo)

C'est le cas également de Martin qui expose la façon dont il est entré au conseil départemental des jeunes :

« Quand il y a eu l'appel à candidatures en début d'année, donc voilà... le professeur qui s'occupait des élections, quand il a demandé si certains souhaitaient se présenter... ça m'est venu naturellement, en fait j'ai toujours été... comment vous dire... pas engagé, mais... enfin engagé, mais d'un point de vue euh... citoyen, au sens, m'investir pour l'établissement en l'occurrence. Parce que j'ai toujours été délégué de classe, depuis la sixième jusqu'en terminale, bon, ben là, ça fonctionne encore, c'est plus un délégué de classe, mais je suis toujours un petit peu représentant de la promo au niveau de la fac... j'ai toujours été, j'ai toujours siégé dans les conseils d'administration au collège, commission de discipline, etc. Enfin j'ai toujours voulu, eu envie de m'investir si vous voulez. » (Martin)

En outre, il n'est pas rare que les jeunes qui ont été ou sont dans un conseil de jeunes soient aussi engagés dans des associations d'aide aux personnes (Restos du cœur, cours de langue pour les réfugiés, association étudiante, aide aux devoirs pour les enfants, etc.). L'engagement sous diverses formes est finalement souvent un préalable à l'engagement dans un conseil de jeunes.

Les motivations derrière l'engagement

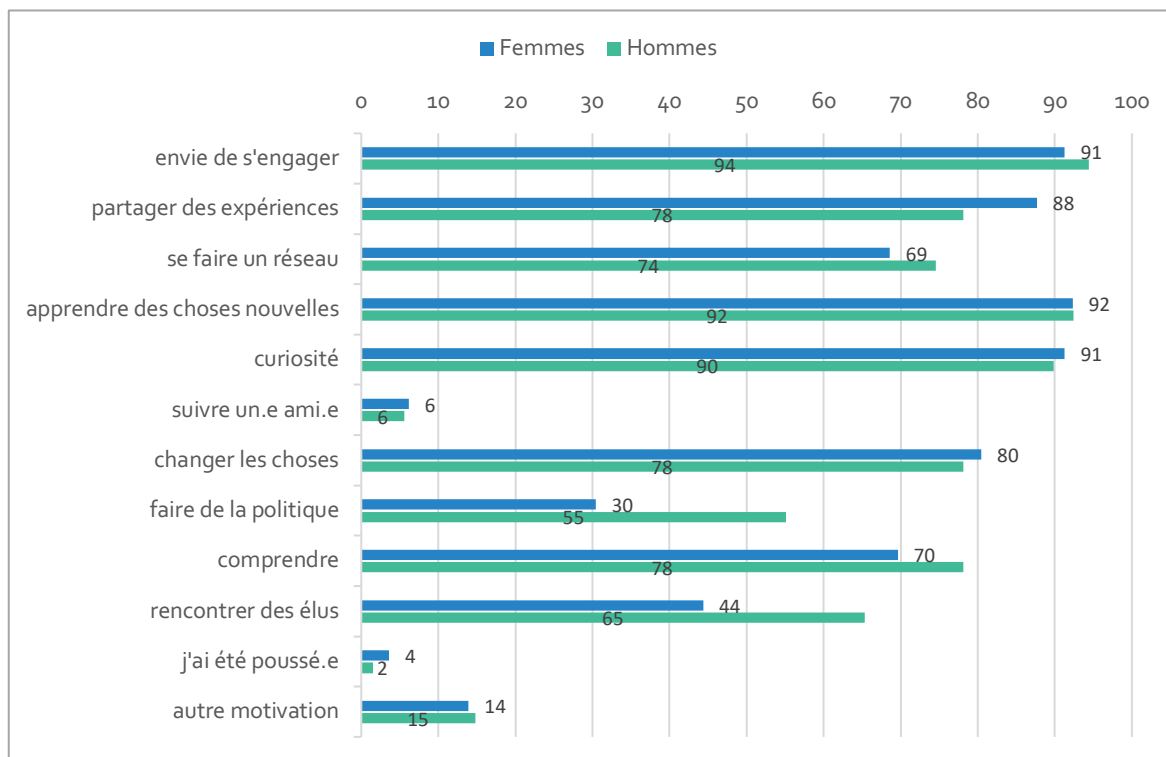
Cette envie de s'engager se reflète dans les motivations à entrer dans un conseil de jeunes (Figure 12, page suivante) : un peu plus de 90 % des conseiller·ère-s déclarent avoir voulu entrer dans un conseil de jeunes pour s'engager. Avoir envie d'apprendre des choses nouvelles et la curiosité sont les motivations les plus souvent citées, viennent ensuite le partage d'expériences et l'envie de changer les choses. L'expérience de jeune conseiller·ère s'inscrit dans un contexte favorable à l'engagement citoyen. Si certain·e-s évoquent spontanément le hasard dans leur motivation à entrer dans un conseil de jeunes ou pour y candidater, on perçoit cependant une forme de curiosité. C'est le cas d'Edgar, 27 ans, membre d'un conseil municipal de jeunes et ancien membre d'un conseil régional de jeunes, mais aussi d'Élisa, 19 ans, et de Lyes, 17 ans, tous deux membres d'un conseil municipal de jeunes :

« C'était dans le couloir du lycée, il y avait un... un flyer qui disait "engagez-vous" sur le CRJ, conseil régional des jeunes. Donc je l'ai pris, je me suis dit "ah pourquoi pas, ça à l'air intéressant des jeunes... donc on va essayer de s'impliquer..." donc j'ai candidaté... enfin... je me suis dit "ouais si ça marche tant mieux, si ça marcherait pas, bah écoute tant pis", bon au moins j'aurai tenté, et c'est comme ça que après j'ai reçu un courrier en disant que j'étais tiré au sort. » (Edgar)

« Notre animatrice, elle fait des présentations des conseils dans chaque lycée, et c'est comme ça qu'elle nous a présenté et c'est comme ça que je me suis inscrit. Au début je me suis inscrit par curiosité quoi. [...] c'est vraiment au début, c'est la curiosité, mais, après, quand je suis allé là-bas, j'ai vu qu'ils sont... faisaient des choses assez intéressantes, donc ça m'a donné envie de continuer. » (Lyes)

Rencontrer des élus ou faire de la politique n'est en revanche pas la motivation première des jeunes enquêtés. Cependant, les garçons sont plus nombreux que les filles à déclarer cette motivation : 44 % d'entre elles ont indiqué qu'en entrant au conseil de jeunes, elles souhaitaient rencontrer des élus, contre 65 % des garçons.

FIGURE 12. MOTIVATIONS À S'ENGAGER DANS UN CONSEIL DE JEUNES



Source : enquête Jeunes conseiller·ère·s, 2019.

Champ : répondant·e·s à l'enquête.

Lecture : l'envie de s'engager constitue une raison pour 91 % des femmes et 94 % des hommes qui ont participé ou participent à un conseil de jeunes.

L'écart entre les sexes concernant le souhait de s'engager en politique est tout aussi fort. On retrouve cette tendance dans les résultats du baromètre DJEPVA 2019 (CREDOC, 2019) exprimant les différences de formes d'engagement entre filles et garçons : la prédominance des filles dans les pratiques d'engagement numérique (signature de pétitions, défense d'une cause sur les réseaux sociaux, etc.), et la prédominance des garçons dans les interventions dans l'espace public extérieur (bénévolat, concertation publique, etc.). Les résultats par échelon territorial montrent quant à eux que l'engagement des jeunes au niveau de la Région est plus motivé par le développement du réseau personnel, et par l'envie de faire de la politique. Par ailleurs, leur démarche d'engagement est personnelle : rares sont ceux qui ont été « poussés » par quelqu'un de leur famille ou de leur entourage (entre 2 et 4 %), ou qui se sont présentés par mimétisme, pour suivre un·e ami·e (6 %). Toutefois, comme nous le verrons dans la section suivante, la volonté d'engagement précoce au collège peut prédisposer à être choisi ou proposé par le personnel scolaire.

Toutefois, la motivation à se présenter comme conseiller·ère·s dans un conseil de jeunes a été facilitée, pour certain·e·s de ceux qui ont participé à l'enquête qualitative, par le réseau des proches (parents ou amis), ou simplement parce que le conseil de jeunes leur a été présenté au lycée. Gwendoline, 23 ans, en fin de mandat dans un conseil régional de jeunes, a été informée de l'existence de ce conseil de jeunes par ses parents qui lisent la presse régulièrement : « J'y suis entrée parce que mes parents m'ont informée et je trouvais intéressant de faire entendre la voix des jeunes pour les jeunes. » Pour Camille,

c'est son frère qui a été moteur dans sa participation, car il y était déjà et elle assistait un peu aux séances sans être adhérente. C'est le jour de ses 14 ans, âge d'entrée au conseil de jeunes, qu'elle a été nommée conseillère. Elle a d'ailleurs un sens de l'engagement marqué par un certain désintéressement :

« En fait quand je suis arrivée au conseil, le conseil était l'objectif final en fait. Je le vois toujours comme une fin en soi ce que je fais, c'est-à-dire que je ne fais jamais les choses par moyens d'avoir quelque chose d'autre. » (Camille)

Pour Antoine, 19 ans, en prépa d'école d'ingénieurs, l'utilité pour ces concitoyens est une motivation importante :

« C'est essayer d'apporter on va dire par la chance que j'ai eu d'y être choisi, d'y avoir été tiré au sort, essayer de retransmettre cette chance aux autres en faisant des actions qui vont être utiles pour tous. » (Antoine)

Théo et Alya, membres d'un conseil régional jeunes, voient leur participation comme un moyen de comprendre le fonctionnement d'une entité territoriale plus large et de s'engager en politique, mais la curiosité reste une motivation intrinsèque forte :

« J'ai connu le CRJ par mon engagement dans l'association étudiante et je voulais savoir comment ça fonctionne dans une région, je voulais m'engager en politique. » (Théo)

« [...] ben, j'ai toujours été intéressée par la politique donc... quand j'ai vu ça, je me suis dit c'est une occasion de... un peu découvrir les institutions régionales. Je me suis inscrit un peu par curiosité sans vraiment savoir dans quoi je m'engageais en fait. » (Alya)

Il y a aussi des parcours de vie particuliers qui motivent à s'engager dans la vie citoyenne, comme Ahmed, 19 ans, en première année de licence, né au Rwanda. Il voulait participer à la vie de sa ville, jugeait nécessaire de s'impliquer dans les sujets d'utilités publiques, car étant donné les mauvaises décisions qui ont déclenché des guerres civiles, il a compris l'importance de s'impliquer politiquement :

« Ça, c'est au niveau très personnel, c'est une nécessité de participer aux choses publiques. Il faut s'impliquer, parce que laisser les autres le faire, parfois ça peut conduire à des choses mauvaises. L'exemple que je peux vous donner, je suis né au Rwanda, dont on connaît les difficultés politiques, où il y a des guerres civiles, des gens non civilisés qui se massacrent. En regardant ça, j'ai compris que tout ça, c'était un problème politique. Donc pour éviter ça il faut s'engager, comprendre, expliquer. Il n'y a pas de problème humanitaire, tout est politique. » (Ahmed)

3. Un dispositif en manque de diversité sociale et ethnique ?

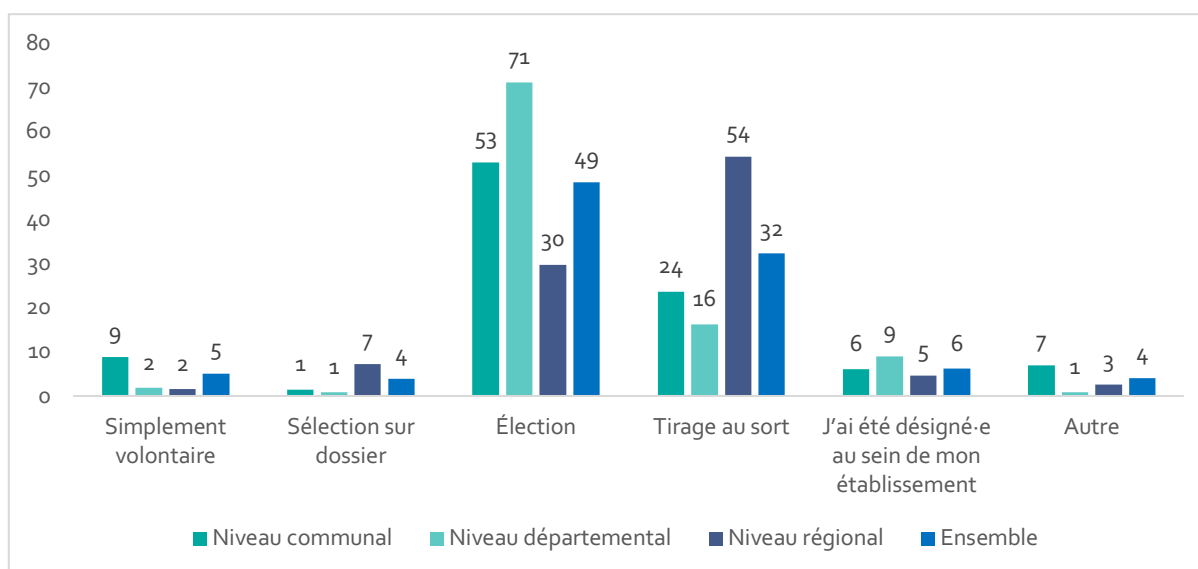
La présentation des caractéristiques sociales des participant·e·s à l'enquête Jeunes conseiller·ère·s a mis en évidence une certaine homogénéité sociale. Leurs parents sont en moyenne plus diplômés que la moyenne nationale et plus rares sont les jeunes qui ont des parcours scolaires dans l'enseignement professionnel ou qui n'ont pas un diplôme les menant aux études supérieures. Le mode de désignation des jeunes pourrait expliquer cet accès plus facile aux conseils de jeunes de ceux et celles qui grandissent dans des familles à fort capital culturel. Se présenter aux élections, faire « campagne » peut être difficile, ce que relatent certain·e·s jeunes dans les entretiens qualitatifs, indépendamment de leur origine sociale. Mais ce l'est sans aucun doute encore plus pour ceux et celles qui n'ont pas les ressources culturelles familiales pour les aider à cette préparation.

Si le mode de désignation principal est l'élection, c'est au niveau départemental qu'on le retrouve le plus souvent (71 % contre 53 % au niveau communal et 30 % au niveau régional). Vient ensuite le tirage au sort, pratique nettement plus fréquente au niveau régional qu'aux autres niveaux (Figure 13). Avant de proposer leur candidature pour un tirage au sort ou une élection, il n'est pas rare que les conseillers reçoivent les conseils de quelqu'un de leur établissement scolaire ou d'un·e ami·e, comme Christophe (16 ans, président de la maison de lycéens de son lycée) ou encore Fasil (18 ans, mandat de conseiller dans sa commune puis candidature pour un conseil régional de jeunes) :

« Ma conseillère principale du lycée m'a conseillé de m'engager dans cette instance et on va dire qu'elle m'a obligé dans le sens où elle voulait vraiment m'y envoyer [...]. » (Christophe)

« La CPE [conseillère principale d'éducation] m'a dit de m'inscrire au conseil municipal de jeunes de la ville, et après, l'année dernière en année de terminale, ils m'ont dit de me présenter au parlement régional de la jeunesse. » (Fasil)

FIGURE 13. MODE DE DÉSIGNATION DES JEUNES CONSEILLER·ÈRE·S PAR NIVEAU TERRITORIAL



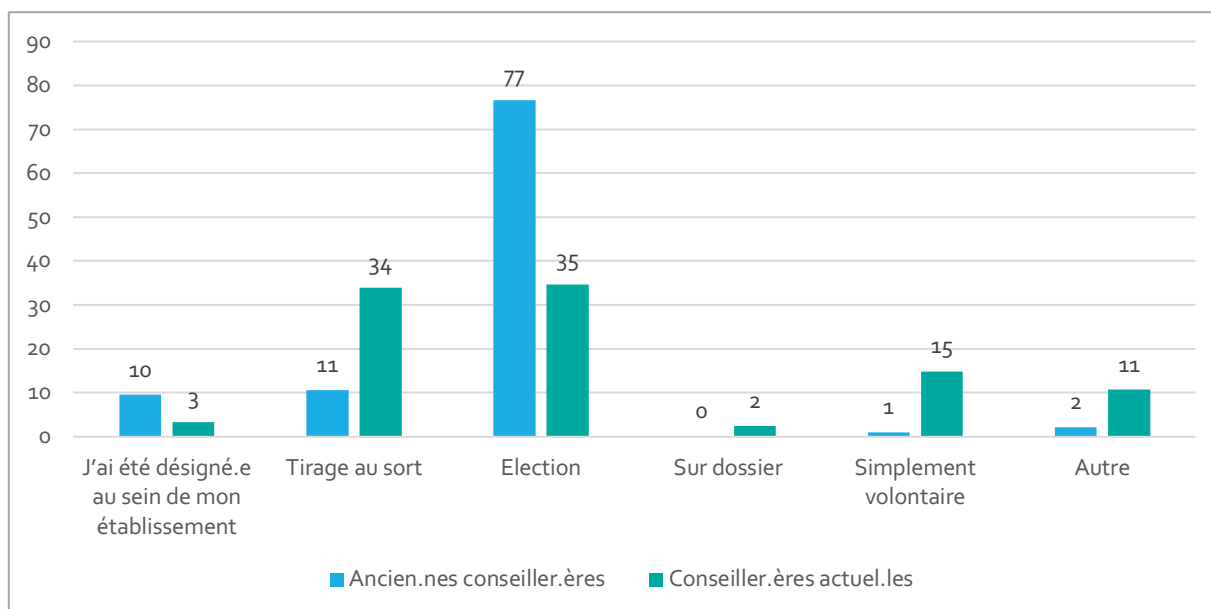
Source : enquête Jeunes conseiller·ère·s, 2019. Champ : répondant·e·s à l'enquête.

Lecture : au niveau communal, 53 % des jeunes ont été désignés au conseil de jeunes par une élection.

Si on compare les modes de désignation des anciens conseillers et des conseillers actuels, au niveau communal notamment, on note un déplacement vers une désignation qui pourrait *a priori* mener vers plus d'égalité, puisque que les conseiller·ère·s actuel·le·s déclarent plus souvent avoir été tiré·e·s au sort que les anciens (34 % contre 11 %, voir Figure 14). Pour ces derniers, c'est l'élection qui arrivait en première position des modes de désignation (77 % contre 35 % parmi les conseiller·ère·s actuel·le·s). Cependant, ce mode de désignation par tirage au sort ne peut mener qu'à plus de diversité si tant est que ceux et celles qui se déclarent volontaires aient des profils divers et les ressources sociales leur permettant de candidater.

La recherche de candidat·e·s se fait par différents canaux : appel à candidatures dans les médias, affiche faisant la promotion du conseil de jeunes, etc. Lorsque les jeunes volontaires remplissent un dossier avec une lettre de motivation, ils/elles sont sélectionné·e·s sur dossier, même si des critères d'âge, de situation des personnes sont appliqués en même temps afin que soient représentés des étudiants, des actifs, des demandeurs d'emploi, et la localisation géographique (représentation les territoires). Dans le cas d'élections, qui concernent 49 % des modalités de désignation, le mécanisme est parfois de façade comme Leo, 16 ans, le raconte : « On n'était pas assez de candidats, donc on a fait des élections, mais au final on était tous acceptés. » Le manque de volontaires pour une candidature est un point mentionné aussi à plusieurs reprises dans les réponses libres données dans l'enquête Jeunes conseiller·ère·s.

FIGURE 14. MODE DE DÉSIGNATION DES CONSEILLER·ÈRE·S AU NIVEAU COMMUNAL



Source : enquête Jeunes conseiller·ère·s, 2019.

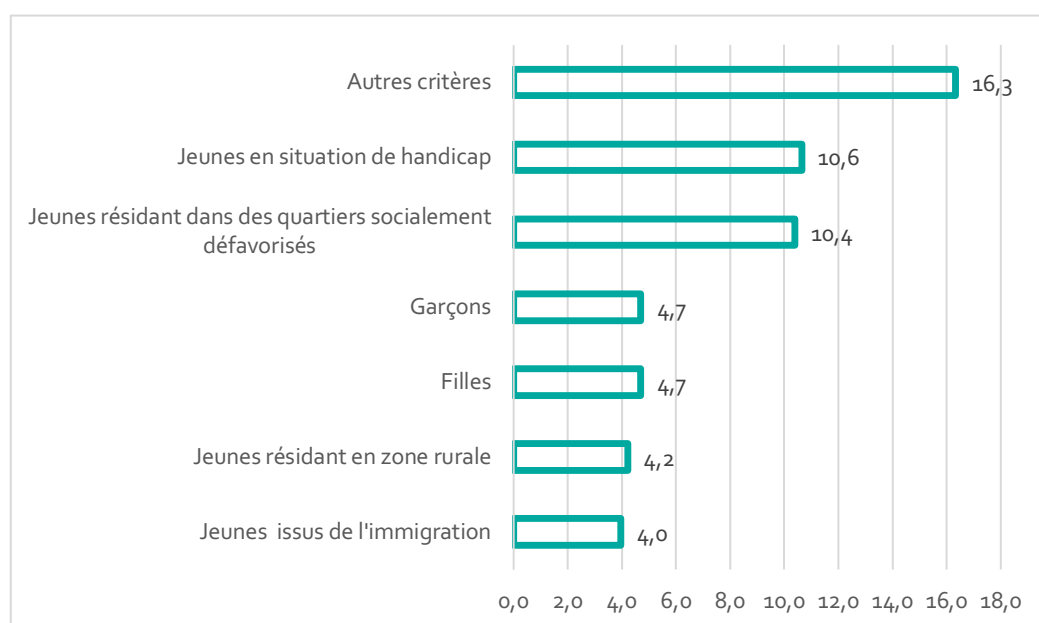
Champ : répondant·e·s à l'enquête.

Lecture : au niveau communal, 77 % des ancien·ne·s conseiller·ère·s sont entré·e·s dans un conseil de jeunes par une élection.

Une question portant sur les profils de jeunes qui pourraient être mieux représentés dans le conseil de jeunes a été posée dans l'enquête Collectivité aux répondant·e·s ayant affirmé que le conseil de jeunes était peu ou pas du tout représentatif de l'ensemble des jeunes du territoire (soit 14 % des jeunes au total, cette part étant légèrement supérieure dans les villes de 2 000 à 20 000 habitants). Dans les réponses à cette question (Figure 15, page suivante), la catégorie « autres critères » est la plus représentée et déclarée. Elle peut éventuellement recouvrir les jeunes issus de milieux populaires, sortis de formation,

en emploi, en recherche d'emploi ou d'une formation qualifiante. Les jeunes en situation de handicap et ceux résidant dans des quartiers socialement défavorisés arrivent en deuxième position. Il est intéressant de constater que les jeunes issus de l'immigration arrivent en dernière position, mais il est possible que les répondants, lorsqu'ils déclarent que les jeunes résidant dans des quartiers défavorisés pourraient être mieux représentés, incluent également les minorités qui ont un lien avec la migration.

FIGURE 15. TYPES DE JEUNES QUI POURRAIENT ÊTRE PLUS REPRÉSENTÉS



Source : enquête Conseils de jeunes dans les collectivités 2018.

Champ : répondant·e·s à l'enquête.

Lecture : 10,6 % des répondant·e·s ont déclaré que les jeunes en situation de handicap pourraient être plus représentés dans les conseils de jeunes.

Si la diversité sociale semble moindre au sein de cette population de jeunes engagés, c'est le cas aussi de la diversité ethnique. Selon les résultats de l'enquête par questionnaire auprès des conseillers et conseillères, la part des descendants d'immigrés dans le dispositif est plus faible que leur part dans la population d'une tranche d'âge similaire.

L'enquête qualitative laisse également apparaître un manque de diversité ethnique au sein de certains conseils. C'est ce que nous dit Alya, qui siège au conseil régional des jeunes. Ses parents sont d'origine algérienne et les jeunes qui « lui ressemblent » au sein du conseil régional de jeunes sont rares :

« J'étais une des seules personnes issues de parents immigrés déjà... il n'y en avait pas... il n'y avait pratiquement que des personnes blanches on va dire ça comme ça. » (Alya)

Pour elle, ce problème d'une diversité ethnique restreinte est lié à une mauvaise communication dans les campagnes d'appel à candidatures pour le conseil régional des jeunes, qui ne permet pas aux jeunes de différentes origines se s'identifier et de voir le dispositif comme un espace dans lequel eux/elles aussi peuvent avoir leur place :

« ils nous ont fait une nouvelle com' parce que c'est le début des nouvelles candidatures, et ils ont mis sur leurs affiches "les conseillers régionaux de ma mandature !" et c'est que des personnes blanches (l'ironie), je veux dire, je pense que l'identification est importante pour beaucoup de gens, de dire, ah bah, y a quelqu'un comme moi, je peux venir, c'est fait pour moi, vous voyez ! » (Alya)

Globalement, si les jeunes conseillers font la démarche seuls de candidater, les jeunes qu'ils rencontrent dans les conseils de jeunes sont souvent issus du même milieu social qu'eux, font des études dans des domaines disciplinaires similaires et ont déjà vécu des expériences diverses d'engagement. Camille raconte cette expérience assez spontanément d'ailleurs :

« Déjà rencontrer d'autres jeunes, ce qui est quand même assez cool, moi je vois je me suis fait pas mal de très bons amis à travers tout ça, et aussi parce que les gens avec qui j'étais au conseil de la vie lycéenne, j'étais aussi avec eux à la maison des lycéens, j'étais aussi avec eux au conseil des jeunes, donc c'est un peu les mêmes qu'on retrouve toujours. » (Camille)

Cet entre-soi social peut d'ailleurs générer un sentiment d'appartenance à une élite plus politisée que l'ensemble des jeunes :

« Globalement ça tend vers une mixité sociale, mais j'ai toujours un peu cette impression d'une élite qui a le temps d'y aller, qui a le temps de s'investir, qui a déjà des préoccupations, on va dire, politiques, parce que même si le CRJ n'a pas un but... enfin il est a-partisan, mais forcément on touche à la culture, on touche à la santé, on touche à plusieurs sujets qui sont politiques, et donc souvent les personnes qui s'investissent le plus sont celles qui ont déjà une conscience politique, et donc... et donc, finalement, j'ai l'impression que c'est un peu une élite qui se retrouve, et pas toutes les catégories sociales qui sont bien représentées. » (Antoine)

Ce constat interroge la mixité sociale des conseils de jeunes en tant que dispositif d'expression de la voix des jeunes. Pourtant les conseillers mentionnent que la parité, l'expression de la diversité sont inscrites dans la façon de sélectionner les conseillers, mais il s'agit plus d'une diversité des situations scolaires et professionnelles des jeunes que d'une diversité d'origine sociale.

« Enfin parce que, en fait, au conseil régional des hommes, mais ça a été réformé à mon époque à moi où j'étais, c'était 50 % hommes 50 % femmes en fait, mais, en fait, la région c'était 8 départements, et en fait, il y avait un tirage au sort par acti... enfin par jeunes, actifs, sans activité, apprentissage, lycée général et technologique, donc en fait, il y avait une diversité, ils essayaient d'avoir une diversité des profils sur l'ensemble du territoire. » (Edgar)

Théo, lui, indique que la diversité lui paraît spécifique à son CRJ :

« Ils prenaient tout le monde, étudiants, salariés, même si... comme je vous disais tout à l'heure, dans le CRJ il y avait quasiment que des étudiants, il n'y avait pas beaucoup de salariés... et ils prenaient sinon tout le monde, de différents milieux, tandis que j'ai l'impression, parce qu'on avait fait justement avec l'ANACEJ une réunion entre les différents CRJ, que les autres CRJ, c'était vraiment spécifique "scolaires". » (Théo)

Pour Louise, conseillère dans un conseil régional de jeunes depuis 2018, la diversité est un facteur nécessaire au débat, mais elle constate que cette diversité, si elle est souhaitée par le CRJ, est difficile à atteindre :

« La Région porte une attention particulière à la parité et essaye d'avoir des lycéens, des étudiants, des services civiques, des demandeurs d'emploi, des entrepreneurs. Parmi les lycéens, il y a surtout des étudiants en STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) et droit. Pour elle, la diversité est importante car cela permet le débat. » (Louise)

On peut émettre l'hypothèse que la disponibilité des jeunes qui seraient salariés peut constituer un frein à la participation, en fonction des jours et horaires des séances du conseil de jeunes, y compris lorsque les séances se déroulent le samedi. Théo tient des propos dans ce sens :

« Beaucoup de personnes de sciences po, droit qui se connaissent, d'autres restaient entre eux car du même parti politique, peu de personnes de BTS, moindre culture associative, et peu de personnes de l'alternance. » (Théo)

Mais plusieurs jeunes conseillers regrettent que la mixité sociale ne soit pas aussi étendue que celle qui est affichée :

« C'est ce qu'on reproche aux instances démocratiques participatives aujourd'hui, comme les conseils de quartier, tout ça, c'est le fait qu'il y ait qu'une même population qui y soit » (Edgar).

Dans son CRJ, Ludovic regrette qu'il y ait une inégalité de représentation des territoires (au début il était le seul de son département), et des formations. Il mentionne que la moitié des conseillers viennent de filière générale et surtout ES. Il l'exprime clairement : « Cela manque de diversité ; les jeunes de la filière professionnelle ne sont pas motivés pour venir au CRJ. »

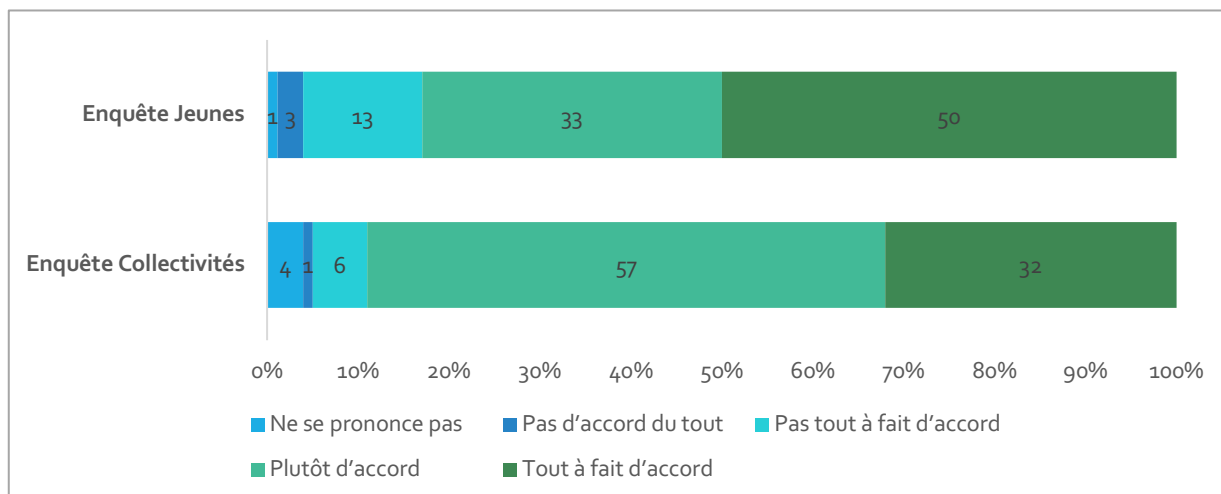
L'objectif de mixité sociale affichée est dur à tenir dans beaucoup de cas. Le problème de manque de mixité sociale et ethnique est vu par certains comme Chiheb, ancienne conseillère dans un CMJ, comme un frein à l'élaboration de projets qui émaneraient de positions et de points de vue divers :

« Et pour monter des projets c'est compliqué parce qu'on n'a pas de visions différentes... Alors que le but de base du conseil municipal c'était de réunir la ville et de mélanger un peu tout. Et là on se retrouvait avec des personnes du même âge, et de mêmes origines, que ce soit sociales ou ethniques, c'était pareil. » (Chiheb)

Ces résultats qualitatifs sont intéressants et interrogent au regard du fait que la moitié des jeunes qui ont participé à l'enquête quantitative sont tout à fait d'accord avec le caractère utile du dispositif pour l'ensemble des jeunes (contre un peu moins d'un tiers des répondants à l'enquête Collectivités, voir Figure 16, page suivante).

La part de ceux qui ne sont pas du tout d'accord avec cette affirmation est cependant deux fois plus importante chez les jeunes (13 % parmi les jeunes contre 6 % parmi les répondants de l'enquête Collectivités). Il y a donc dans cette population à la fois une grande partie de jeunes qui adhèrent pleinement et croient dans le dispositif et une petite partie qui semble être plus « critique ».

FIGURE 16. LE CONSEIL DE JEUNES EST-IL UTILE À L'ENSEMBLE DES JEUNES DU TERRITOIRE ?



Source : enquête Jeunes conseiller·ère·s, 2019 et enquête Conseils de jeunes dans les collectivités 2018.

Champ : répondant·e·s aux deux enquêtes.

Lecture : 50 % des jeunes qui ont participé ou participent à un conseil de jeunes sont tout à fait d'accord sur l'utilité du conseil de jeunes, contre 32 % des répondant·e·s à l'enquête Collectivités.

4. L'apport de l'expérience de conseiller·ère : le développement de compétences

Être conseiller·ère est clairement un moyen d'acquérir des compétences qui sont (ou seront) utiles dans le parcours éducatif ou dans la vie professionnelle. Plus de 80% des conseiller·ère-s déclarent qu'ils/elles ont acquis des compétences importantes grâce à leur mandat. Le conseil de jeunes est avant tout un lieu d'acquisition de compétences techniques ou sociales, qui vient renforcer le rôle de l'éducation. C'est avant tout leur pratique de conseiller·ère-s, le travail en équipe sur des projets qui leur permet d'acquérir des compétences. Les compétences techniques sont souvent associées au montage (87 % ont appris à monter un projet) ou à la gestion de projet (Tableau 9, page suivante). Les compétences sociales sont liées à la communication (qui arrive en tête : 94 %), au travail collectif (93 %), à la tolérance (85 %) ou encore à la confiance en soi (81 %). Marta, 15 ans, conseillère dans un conseil régional de jeunes, identifie notamment l'éloquence et le travail d'équipe comme compétences pouvant être utiles dans son avenir professionnel :

« Dans la vie professionnelle, maintenant je saurai être capable de travailler en équipe sans problème, pouvoir parler aux patients, si je suis médecin, sans forcément de difficultés d'éloquence. Et si je ne veux pas faire médecine, je veux faire droit pour être juge aux assises, donc ça pourra m'aider. » (Marta)

Participer à un conseil de jeunes, c'est aussi acquérir des connaissances, sur le fonctionnement de la région, des institutions, sur la vie politique, sur les sujets de société, mais aussi sur les thèmes de travail des projets. Néanmoins, seulement 27 % des jeunes enquêtés ont déclaré avoir reçu une ou des formations durant leur mandat.

Dans certains conseils de jeunes, des temps sont prévus pour l'acquisition de connaissances en faisant intervenir des spécialistes ce qui permet ensuite aux jeunes de prendre connaissance de certains enjeux et d'impulser des débats et des actions. Comme le souligne Camille :

« ça m'apporte aussi pas que des compétences, mais je pense aussi des connaissances. Plus largement sur plein de sujets, par exemple le sujet sur le harcèlement ben j'ai appris pas mal de choses, de données, de témoignages de jeunes de plein de choses. Sur chaque projet, on apprend aussi beaucoup, enfin voilà sur l'environnement où j'ai appris beaucoup de choses, qui du coup me sensibilisent aussi dans ma vie de tous les jours. » (Camille)

TABLEAU 9. INDICATEURS D'UTILITÉ ET D'ACQUISITION DE COMPÉTENCES

	Indicateurs d'utilité et d'acquisition de compétences (% de conseiller·ère·s d'accord ou tout à fait d'accord)
Le conseil de jeunes est utile	83
Recommanderait de participer à un conseil de jeunes	97
<u>Compétences techniques</u>	
A permis d'apprendre le montage d'un projet	87
<u>Connaissances et savoirs</u>	
A permis de mieux connaître le fonctionnement des institutions	84
A permis d'en savoir plus en matière de politique que la plupart des personnes de son âge	71
Permet de comprendre facilement la plupart des questions politiques	78
A bénéficié de formations durant le mandat	27
<u>Compétences sociales</u>	
A permis d'apprendre à communiquer avec les autres	94
A permis d'apprendre à coopérer	93
Être plus tolérant face aux opinions des autres	85
A permis d'avoir confiance en soi	81
Débattre de sujets de société	81
Dialoguer avec des décideurs politiques	70

Source : enquête Jeunes conseiller·ère·s, 2019.

Champ : répondant·e·s à l'enquête.

Lecture : 83 % des jeunes qui ont participé ou participent à un conseil de jeunes le trouvent utile.

Théo (29 ans) souligne que son expérience de conseiller est le moyen d'apprendre à connaître le fonctionnement des institutions, d'acquérir des connaissances qui ne sont pas transmises dans le cadre scolaire :

« J'arrive mieux, quand il faut... à comprendre le fonctionnement d'une région et même d'une mairie. Je sais quand on me parle de marché public ce que ça veut dire, alors qu'avant pas du tout ! Et on a m'a jamais appris, à l'école... » (Théo)

Cet ensemble de compétences et de connaissances est visiblement identifié par les conseillers comme étant utile pour leur vie scolaire ou professionnelle. Martin se rend compte que c'est un plus dans les études, mais aussi pour sa vie professionnelle à venir :

« Les compétences de conduite de gestion de projet, etc., qu'on développe un peu plus sur le tard, ben moi je me rends compte que ça aide beaucoup, puisque, là dans mes études, on a des projets qui sont commandités justement par des collectivités, etc. Donc moi, je peux apporter à la promotion, comme c'est

des projets de promotion, à la fois ce dialogue avec les élus que les autres n'ont pas forcément, parce que pour eux, ils ont pas forcément côtoyé des élus. » (Martin)

« Que ce soit un engagement comme ça dans un conseil de jeunes ou un engagement associatif, etc. Ça nous servira toujours ! Pour moi, même si on est dans une association, dans un club de foot, je veux dire, on va forcément développer des compétences, qui ne seront pas forcément les mêmes que dans un conseil de jeunes forcément, mais ces compétences nous serviront toujours dans le cadre de nos emplois ou dans le cadre de notre vie future. » (Martin)

Tous les jeunes conseillers mentionnent ou comptent mentionner cette expérience de conseiller dans leur CV, que ce soit pour leur candidature dans Parcoursup, pour trouver un stage ou un emploi. Selon Ludovic, être conseiller lui a apporté un plus pour Parcoursup : il raconte que pour faire ses vœux, son professeur principal lui a recommandé de mentionner son expérience dans son CV. Le professeur principal a aussi mis dans sa partie à lui un commentaire sur son engagement au conseil de jeunes. Aujourd'hui, Ludovic est fier de mettre son expérience dans son CV, car c'est une « belle ligne ». Un jour peut-être, il l'enlèvera, mais pour l'instant c'est très utile. Il n'a pas d'attestation de compétences, seulement une attestation de mandat. Son conseiller principal d'éducation recevait également cette attestation et cela lui donnait un autre statut au lycée, il n'était pas « l'élève lambda ». Aucun des conseillers que nous avons rencontrés n'a mentionné l'existence d'une certification des compétences acquises grâce à cette expérience, ce qui soulève de façon plus globale la question du mode de reconnaissance de ces compétences par les institutions publiques qui accueillent ces conseils.

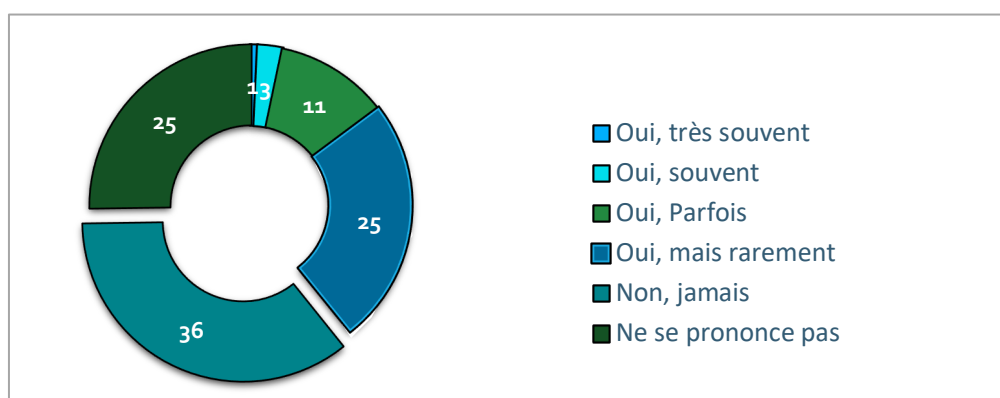
Si nous montrons que les conseils de jeunes sont des lieux d'apprentissage et favorisent l'acquisition de certaines compétences, en revanche, l'effet sur l'orientation scolaire ou la construction d'un projet professionnel est moins évident. En effet, 39 % des conseiller·ère·s rapportent que leur expérience du conseil de jeunes leur a permis de mieux choisir leur orientation scolaire. De même, 42 % indiquent que cette expérience les a aidés à préparer leur projet professionnel. Les entretiens semi-directifs vont dans le même sens, puisque les conseiller·ère·s affirment que si l'expérience leur est ou a été utile, elle n'a pas été à l'origine de leur choix scolaire ou professionnel, mais elle est venue plutôt confirmer des choix. Dans la majorité des cas, s'engager dans un conseil de jeunes ne semble pas avoir influencé le parcours scolaire ou professionnel des jeunes répondant à l'enquête quantitative. Toutefois, ils arrivent très bien à identifier les compétences acquises par la participation à ce dispositif, compétences pouvant être mises à profit pour des exposés dans le cadre scolaire ou encore, plus tard, pour des candidatures. Avoir été conseiller·ère, c'est aussi pour certains se doter d'un capital symbolique positif vis-à-vis de personnes tierces, notamment d'employeurs. S'investir et faire preuve d'altruisme du fait de l'engagement a un caractère valorisant, notamment parce que cela rapproche certains de « la vie d'adulte ».

5. Autonomie et lien au politique

Contact limité aux élus et autonomie

Alors que, en moyenne, près des deux tiers des conseils de jeunes recensés sont rattachés à un·e élu·e, un peu plus du tiers des jeunes qui ont participé à l'enquête déclarent n'avoir jamais eu d'échange avec un ou des élus pendant leur mandat. Pour un quart d'entre eux, cet échange a été rare (Figure 17). L'échange avec des élus reste cependant un moment important dans la vie du conseiller.

FIGURE 17. ÉCHANGE AVEC DES ÉLUS PENDANT LE MANDAT



Source : enquête Jeunes conseiller·ères, 2019.

Champ : répondant·es à l'enquête.

Lecture : 1 % des jeunes qui ont participé ou participent à un conseil de jeunes ont déclaré avoir eu très souvent des échanges avec des élu·es, 3 % en ont eu souvent et 11 % parfois.

Selon le type de fonctionnement du conseil de jeunes, le sentiment d'autonomie est plus ou moins explicité. La plupart des conseils de jeunes fonctionnent en mode projet, un fonctionnement qui semble favorable au développement d'un sentiment d'autonomie et d'appropriation.

Dans le conseil de jeunes de Camille, les élus choisissent des commissions thématiques dans lesquelles les conseillers s'inscrivent, puis, au sein de ces commissions, ils proposent des projets. Ce fonctionnement favorise l'autonomie :

« Euh, alors on a une autonomie... oui franchement oui, qui est considérable... maintenant, il faut aussi que ça soit en accord avec la vision de la Région. On ne peut pas faire... enfin ça reste normé quand même. Mais oui, au niveau des projets qui partent du conseil régional jeune, on a une très grande autonomie, oui. » (Camille).

Gwendoline est satisfaite de l'autonomie qui leur est donnée pour gérer les projets qui sont ensuite présentés aux élus, et tout à fait consciente du pouvoir décisionnel des adultes :

« On était force de proposition, mais on pouvait pas décider de toute façon, on n'avait pas le droit de décider de n'importe quoi... on était quand même... il y a quand même le conseil régional des adultes, si je puis dire ça comme ça, au-dessus de nous, qui eux, décidaient finalement de la suite ou non. » (Gwendoline)

Cependant, si elle accepte que la décision revienne aux élus, d'autres, comme Chiheb, voient l'imposition de thématiques de travail comme un bridage de leur parole et de leurs intérêts :

« On nous demandait de nous taire en fait. On a fait... Ben, pour notre festival par exemple, on a monté un débat en fait. On voulait organiser un débat pour les jeunes, et il fallait choisir un sujet... Et du coup, on a proposé plein de sujets qu'on a envoyés au cabinet du maire, et qui ont tous été refusés. Et du coup, en fait, on nous a imposé une liste de sujets, et là, ça a été très compliqué pour choisir. » (Chiheb)

Cette perception de manque d'autonomie peut être problématique puisqu'elle peut donner le sentiment aux jeunes de ne pas participer concrètement à la vie du territoire. La question de l'impact limité des conseils de jeunes sur la politique locale peut aussi susciter des interrogations chez les jeunes dont l'action prend une teinte symbolique (Delesalle, Enel, 2010, p. 39).

On note à plusieurs reprises dans les entretiens l'idée selon laquelle le conseil de jeunes serait une sorte de vitrine de leur commune ou de leur Région. Comme le dit Leo : « Moi comment je le définirais, je dirais plus qu'on est une vitrine en fait pour la mairie en fait, concrètement. » Louise, elle, a été conviée à beaucoup d'événements par la Région, ce qui lui donnait l'impression que le CRJ est utilisé un peu comme une vitrine. Les actions menées par les conseils de jeunes peuvent aussi être considérées par ces derniers comme étant utiles à la collectivité territoriale, notamment en termes de communication : « Utile pour les jeunes et pour les élus, car ça leur permet de faire de la communication. » (Théo).

Dans les CRJ auxquels les jeunes interrogés appartiennent, un fonctionnement du haut vers le bas (*top down*) n'est pas rare, avec des thématiques imposées par la Région :

« Par exemple, à un certain moment, on a eu des thèmes de plénière qui nous ont été imposés, alors que ce n'était pas forcément des thèmes que l'on voulait aborder à l'origine. [...]. Si je me souviens bien, celui qui m'avait marqué c'était sur l'eau, l'utilisation de l'eau... » (Antoine)

La mairie ou la région peuvent par exemple donner une feuille de route sur laquelle les conseillers travaillent et qui peut aboutir à des propositions. On est ici dans un fonctionnement qui laisse plus penser à de la délégation de tâches qu'à une démarche de prise en compte des idées qui viendraient des jeunes, ce que semblent confirmer Martin, Antoine et Chiheb :

« Le président nous a remis une feuille de route et il nous a dit : "J'aimerais bien que vous travailliez justement sur l'engagement des jeunes." Donc il nous avait donné 3 questions qui tournaient autour de l'engagement : comment reconnaître, comment valoriser et comment encourager l'engagement des jeunes ? Et donc, pendant à peu près 6 à 8 mois, on a travaillé dessus, entre conseillers. » (Martin)

« [...] ça ne s'est pas très bien passé parce que la Région a pris une place un peu trop importante dans le conseil régional de la jeunesse, alors que normalement on doit être quasiment indépendant vis-à-vis d'eux. » (Antoine)

« [...] en fait notre parole n'avait pas vraiment de poids. » (Chiheb)

Dans certains cas, les thèmes proposés par les jeunes conseiller·ère·s peuvent être considérés comme peu souhaitables par les élus ou les encadrants, la thématique étant jugée peu intéressante ou susceptible de faire des vagues :

« Les élus choisissaient les thématiques, et disaient de celles des jeunes : "Ah, mais ça, ça ne va pas, et ça, ça fait un peu trop, ça, c'est un sujet qui n'est pas trop intéressant, ça, il y a trop de tensions autour de ça, du coup, on ne peut pas en parler non plus." » (Chiheb)

Ce type de fonctionnement laisse présager un manque d'autonomie et peut avoir comme incidence le sentiment que les jeunes ne sont pas suffisamment considérés aux yeux des adultes et que leurs idées ne sont pas légitimes. Dans certains cas, les jeunes ont la possibilité d'exprimer leur souhait de travailler sur des thématiques à vote secret, transmettant leur idée aux animateurs qui, ensuite, discutent entre eux des différentes propositions et font un choix.

Une parole politique bridée ?

Si le conseil de jeunes est considéré par certains, comme par ce jeune homme ancien conseiller dans un CMJ, comme « un très beau dispositif pour responsabiliser les jeunes » et qui permet d'apprendre à devenir citoyen (« Être citoyen ce n'est pas quelque chose de naturel, ça s'apprend, et ça s'apprend dès le départ »), il est vu aussi comme un moyen de ne pas laisser toute la place aux adultes pour faire de la politique. Pourtant, l'expression politique au sein des conseils de jeunes, quel que soit leur niveau territorial, est loin d'aller de soi. En effet, lorsqu'ils se prononcent sur cette question, près de la moitié des jeunes dans l'enquête affirment qu'ils ont rarement ou jamais pu donner leur avis politique durant leur mandat : 48 % pour les jeunes au niveau communal, 61 % au niveau départemental, et 47 % au niveau régional. 17 % des jeunes affirment en revanche qu'ils ont pu très souvent donner leur opinion politique.

À la question qui a été posée aux jeunes de se situer sur une échelle politique allant de 0 (à gauche) à 10 (à droite), 23 % déclarent ne pas se retrouver dans cette classification. Parmi celles et ceux qui ont pu se situer, 47 % ont indiqué une valeur allant de 0 à 3 signifiant donc la tendance plutôt à gauche d'une bonne partie des jeunes ayant participé à l'enquête. Pour certains, le dispositif n'est pas fait pour exprimer ses opinions politiques, l'intérêt général doit primer sur les clivages politiques pouvant exister entre les jeunes ou entre les jeunes et le pouvoir local en place :

« Moi j'y vais vraiment dans l'optique d'agir dans l'intérêt général et passer au-delà des clivages politiques ! »
(Martin)

« On n'est pas là pour contester. » (Phrase relevée lors d'une séance d'observation d'un conseil de jeunes)

Dans certains conseils de jeunes, notamment au niveau régional, l'exercice de responsabilités dans une organisation politique ou syndicale peut d'ailleurs être un motif d'exclusion du mandat de conseiller·ère jeune.

« Un jeune peut avoir, peut être adhérent dans un parti, du moment qu'il n'a pas de responsabilités, il est autorisé à siéger. Si il a des responsabilités, alors que ce soit dans l'organisation jeune du parti ou dans l'organisation traditionnelle du parti, au niveau départemental, régional ou national, si vous voulez, que ce soit un parti politique ou un syndicat, il ne peut pas siéger, il ne peut pas être membre de ce conseil. » (Martin)

La politique tend donc à être considérée comme relevant du domaine des élus « adultes » qui sont, eux, en mesure de donner un caractère politique à leurs discussions et leurs décisions :

« Donc c'était vraiment conseil apolitique hein ! Après, de toute façon, il y a certaines idées et certaines notions qui sortent de tout le monde, mais c'est vrai qu'on évitait de rentrer trop dans des sujets politiques purs et durs parce que c'était pas à nous de voir ça en fait ! » (Gwendoline)

Pour d'autres en revanche, les différences d'opinions politiques, qui peuvent être plus affirmées dans les conseils régionaux de jeunes où les élu·e·s sont plus âgé·e·s en moyenne qu'aux autres échelons territoriaux, l'enquête qualitative montre qu'une position politique différente de celle de la majorité des jeunes élu·e·s peut devenir un problème qui fait apparaître des conceptions différentes du caractère (a)politique du dispositif. Alya, qui se place plutôt à gauche, dit par exemple :

« C'est vrai qu'entre les élus qui sont majoritairement de droite, plus encore les gens qui s'étaient... qui avaient candidaté, c'était beaucoup de gens qui étaient plus de droite donc... il y avait... j'avais pas d'affinité possible parce qu'on avait trop de divergences politiques, même si les élus de la Région disent que le conseil jeunes est apolitique, mais c'est pas possible en fait ! [Rires] A-partisan peut-être, mais pas apolitique, d'ailleurs ça veut rien dire [rires]. » (Alya)

Certains jeunes sont donc tout à fait conscients de la dimension politique du conseil de jeunes dont les modalités d'organisation et les objectifs fixés sont « teintés par les caractéristiques politiques de ceux et celles qui les ont pensés et créés localement » (Koebel 2000, p. 139).

La participation à ce dispositif vécu par beaucoup de conseillers comme étant un espace apolitique n'entraîne pas cependant une rupture avec le monde politique. En effet, l'enquête par questionnaire montre que l'expérience dans un conseil de jeunes semble avoir un effet aussi bien sur le savoir politique et la compréhension des questions politiques, sur la faculté à exprimer des opinions politiques et la capacité à participer à la vie politique : près des trois quarts des jeunes enquêté·e·s sont tout à fait d'accord ou plutôt d'accord là-dessus. Amandine nous dit à ce sujet :

« On peut dire aussi que le conseil régional m'a aussi politisé en quelque sorte, même si c'est un conseil qui se revendique apolitique... on se pose des questions sur quelles conséquences telle réforme va avoir, de quelle politique ça part, comment nous on peut donner notre avis, et moi je suis un petit peu partisane du fait que toute action est politique. » (Amandine)

C'est cependant sur leur prise de conscience de l'importance du vote que la participation à un conseil de jeunes a le plus d'effet (93 % déclarent être tout à fait ou plutôt d'accord avec cette affirmation).

La participation à un conseil de jeunes donne par ailleurs aussi largement aux jeunes l'envie de s'engager. Ici, l'intérêt pour un engagement dans une structure associative arrive en tête, il est plus fort chez les filles que chez les garçons. Un peu moins des trois quarts des jeunes estiment que la participation au dispositif leur a donné envie de s'engager en politique. L'intérêt pour un engagement syndical est en revanche moindre, mais il est plus important chez les filles que chez les garçons (Tableau 10).

TABLEAU 10. ÉVEIL DE L'INTÉRÊT DES JEUNES POUR DIVERSES FORMES D'ENGAGEMENT (EN %)

	Envie de s'engager dans une structure associative	Envie de s'engager en politique	Envie de s'engager dans un syndicat
Hommes	79	73	24
Femmes	89	72	37
Ensemble	84	73	30

Source : enquête Jeunes conseiller·ère·s, 2019. Part de ceux et celles qui ont répondu « Tout à fait ou plutôt d'accord ».

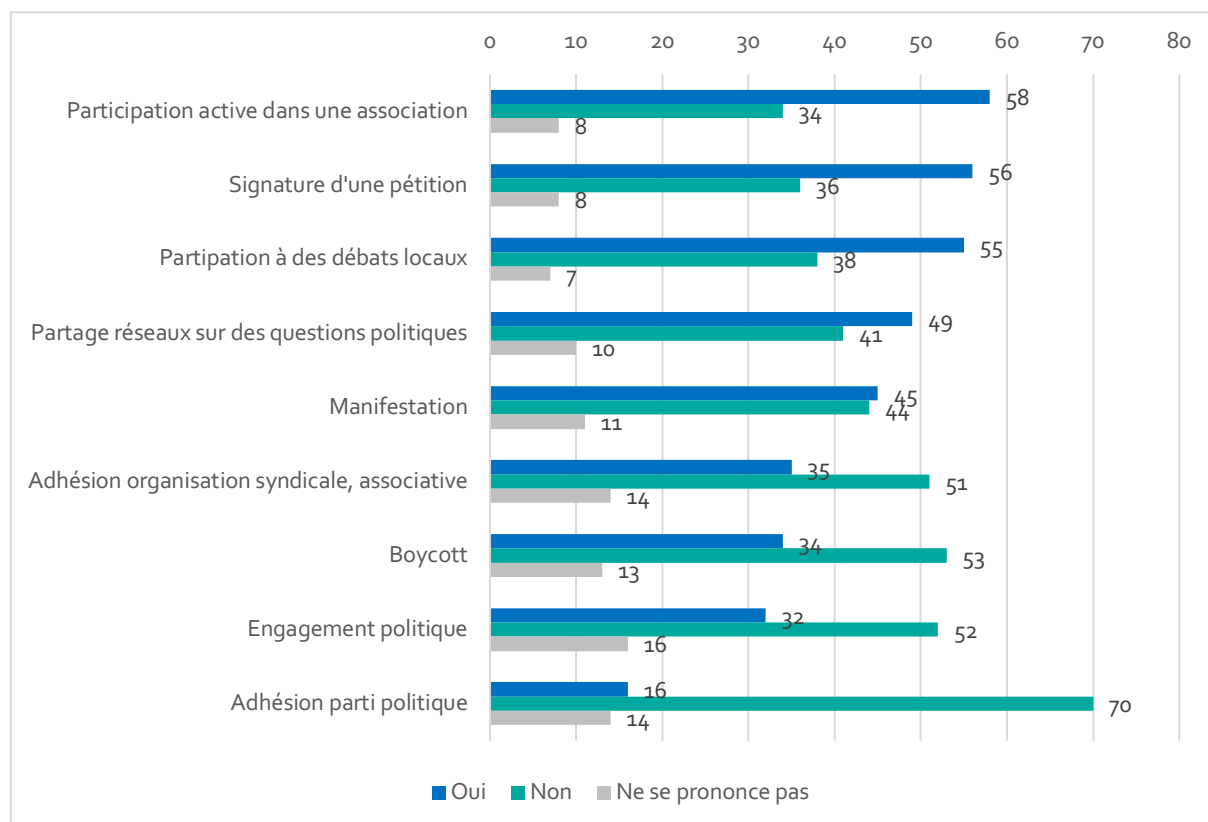
Champ : répondant·e·s à l'enquête.

Lecture : 79 % des hommes et 89 % des femmes sont tout à fait ou plutôt d'accord avec l'idée que leur engagement dans un conseil de jeunes leur a donné l'envie de s'engager dans une structure associative.

Une question relative à l'effet éventuel de leur participation à un conseil de jeunes sur diverses formes d'engagement a également été posée et il est intéressant de comparer les résultats précédents avec les formes réelles de participation citoyenne. L'engagement politique ou l'adhésion à un parti y arrive en dernière position des formes d'engagement suscitées par la participation à un conseil de jeunes (Figure 18).

Par conséquent, l'intérêt pour un engagement en politique éveillé par la participation au conseil de jeunes ne se reflète pas dans un engagement effectif : l'engagement politique est peu présent et encore moins sous la forme d'une adhésion. En revanche, la participation active à une association et la signature de pétitions, ou encore la participation à des débats locaux arrivent en première, deuxième et troisième position. On note donc dans ces résultats l'idée d'autonomisation de ces jeunes acteurs par rapport aux institutions, soulevée par Anne Muxel (2001). Toutefois, cela n'empêche pas que 93 % des répondant-e-s affirment être plutôt ou totalement d'accord sur l'importance du vote (environ 82 % des jeunes qui ont répondu à l'enquête ont des parents qui votent la plupart du temps ou toujours et 67 % un père plutôt ou très intéressé par la politique, la mère l'étant dans une moindre mesure, 60 %).

FIGURE 18. LES FORMES D'ENGAGEMENT SUSCITÉES PAR LA PARTICIPATION À UN CONSEIL DE JEUNES



Source : enquête Jeunes conseiller-ère-s, 2019.

Champ : répondant-e-s à l'enquête.

Lecture : 58 % des jeunes qui ont participé ou participent à un conseil de jeunes sont engagés activement dans une association. 34 % ne le sont pas et 8 % ne se prononcent pas.

Cette partie consacrée aux jeunes conseillères et conseillers met en évidence trois résultats intéressants en particulier. Premièrement, il y a une forte homogénéité des conseiller·ère·s en termes de propriétés sociales. Leurs parents ont, en moyenne, un capital culturel (mesuré par le niveau de diplôme) relativement élevé par rapport à la moyenne nationale. Alors que seulement 14 % des répondants à l'enquête Collectivités déclarent que le conseil de jeunes est peu ou pas du tout représentatif des jeunes sur le territoire concerné, l'enquête Jeunes conseiller·ère·s montre, elle, une faible mixité sociale des jeunes qui ont participé ou participent à ce dispositif. Laurent Lardeux (2015) soulignait déjà ce point dans son étude menée au niveau régional. Le tirage au sort, plus souvent utilisé au niveau régional qu'au niveau communal, est un moyen de pallier ce problème, mais seulement en partie, car déposer sa candidature est indispensable pour pouvoir participer à un tirage au sort. Les conseils de jeunes communaux suivent quant à eux le mode de désignation classique, l'élection, ce qui peut laisser moins de chances aux jeunes qui disposent de moins de réseaux, de capital culturel ou de « notoriété » dans leurs groupes de pairs. L'engagement précoce des jeunes conseiller·ère·s (en particulier dans le cadre scolaire, mais pas uniquement) est aussi une caractéristique qui permet de conclure ici à une représentativité limitée des jeunes engagées dans ce dispositif. Deuxièmement, l'expérience dans un conseil de jeunes est un atout en termes d'acquisition de compétences. Elle vient donc renforcer un capital culturel, individuel et familial préexistant, en permettant aux jeunes d'acquérir des capacités d'éloquence, de montage et de gestion de projet, de travail en équipe, mais aussi des connaissances générales et techniques sur des domaines importants pour la collectivité. Tout cela renforce la confiance des jeunes en leurs capacités et certain·e·s le considèrent comme un atout pour leur avenir professionnel. Enfin, le conseil de jeunes s'affiche comme un dispositif apolitique, le lien aux élus est par ailleurs peu fréquent. Certain.es jeunes peuvent alors ressentir une tension entre leur aspiration à être des sujets politiques et politisés et le fait que leur parole potentiellement politique soit inaudible pour les instances territoriales (conseil des élu·e·s).

Conclusion

Les conseils de jeunes constituent un phénomène politique qui croise les trois déclinaisons traditionnelles du terme français « politique » dans le monde anglo-saxon à savoir la communauté et la citoyenneté politique (*polity*), la compétition et la représentation politique (*politics*) et (*policy*) soit les politiques publiques (Hassenteufel, 2008, p. 7). C'est à l'aune de ces trois dimensions qu'il convient d'appréhender ce dispositif d'un point de vue politique et de rendre compte des observations empiriques qui peuvent être relevées à son propos. Ces trois dimensions sont présentes dans ce rapport, nous y reviendrons.

Pour autant, les conseils de jeunes demeurent mal connus en France, on ne sait d'ailleurs ni les dénombrer précisément ni donner un bilan précis des actions qu'ils conduisent. Cette étude, malgré ses limites, entend participer à améliorer la connaissance d'un phénomène politique et social dont les contours demeurent fluyants.

Conduite sur une base volontaire et déclarative, l'opération de dénombrement de ces conseils à trois niveaux – municipal, départemental et régional – donne une idée de l'ampleur de ce phénomène. Nous avons ainsi pu relever 1 486 conseils de jeunes à ces trois niveaux (1 454 au niveau communal, 23 pour les départements et 9 pour les régions). Bien que non exhaustif, ce chiffre n'en est pas moins significatif. Il montre que les conseils de jeunes n'ont rien d'un dispositif anecdotique et souligne qu'après plusieurs décennies de développement, ces organisations politiques connaissent un processus d'institutionnalisation, certes incomplet, probablement insuffisant, mais néanmoins réel. Ce processus d'institutionnalisation qui tend à les inscrire comme des instances banales dans le paysage sociopolitique hexagonal ne doit toutefois pas cacher la diversité de leurs formes, de leurs ressources et de leurs latitudes. En effet, comme le souligne ce rapport, les modalités d'organisation (recrutement, fonctionnement), les moyens dédiés (financiers, humains, l'implication des élus) et la capacité politique (modes de saisine, poids des avis) diffèrent fortement d'un conseil à l'autre, d'un niveau territorial à un autre. Une autre étude permettrait d'approfondir la question des variables expliquant les différences d'intensité politique et de diffusion géographique que nous avons relevées.

Les principaux constats qui émergent de cette étude exploratoire peuvent être interprétés à travers le prisme des trois dimensions du politique évoquées ci-dessus.

Policy : les conseils de jeunes comme instruments d'action publique

Sur le registre des « conseils de jeunes comme dispositifs d'action publique », il faut tout d'abord noter que ces conseils se situent à l'intersection de deux champs des politiques publiques : celui des politiques de jeunesse et celui des politiques encadrant la représentation et la participation politique. Cette dimension intersectorielle explique sans doute pour partie, de pair avec la dimension territoriale, la forte capacité d'auto-organisation de ces instances et donc leur grande diversité.

Le premier élément frappant des conseils de jeunes comme politique publique est en effet la diversité des formes organisationnelles et des modalités de fonctionnement. Comme le souligne le tableau 5 (p. 16) de ce rapport, les conseils connaissent des modes de désignation et des durées de mandat variables, des rythmes de réunion, des champs d'action, des processus décisionnels différenciés d'un territoire à l'autre. Ils constituent ainsi une politique territoriale au sens plein du terme, c'est-à-dire

construite depuis et à la mesure du territoire d'exercice. En témoigne également la variété régionale et locale dans le développement de ces conseils.

La responsabilité du pilotage de ce dispositif varie également sensiblement. Il est tantôt assumé par un élu (ce qui est souvent le cas dans les petites communes), tantôt par un service technique ou confié à l'action d'un prestataire externe.

Les questions soumises au travail des jeunes conseillers sont très différenciées en lien avec l'agenda politique des collectivités, mais sans que ces questions relèvent de domaines particulièrement stratégiques ou conflictuels. Il faut également noter que l'investissement financier qu'il représente demeure modeste – plus d'un tiers des conseils enquêtés n'ont pas de budget propre et les frais de déplacement des conseillers ne sont pris en charge que dans 10 % des collectivités – et celui des élus dans son animation le semble tout autant – rappelons que plus du tiers des conseillers interrogés n'ont jamais eu de contact avec un ou des élus pendant leur mandat. Ce sont autant d'éléments qui signalent un intérêt stratégique faible de la part des collectivités qui se sont engagées dans la mise en œuvre de tels conseils, malgré l'affirmation quasi unanime des répondant·e·s à l'enquête Collectivités de l'utilité du conseil de jeunes pour leur collectivité.

Politics : les conseils de jeunes comme outils de socialisation au politique ou instruments de constitution d'élites politiques locales ?

Les informations contenues dans ce rapport nous renseignent à un double niveau : celui de la composition sociologique du groupe des conseiller·ère·s jeunes et celui de leur appréciation des apprentissages expérientiels réalisés au sein des conseils auxquels ils ont participé. La population des conseiller·ère·s est singulière et marquée par des traits communs qui la démarquent de la population jeune en général. Niveau de formation élevé, parents également souvent diplômés du supérieur, engagement participatif précoce, venant des mêmes quartiers et plutôt des villes, et faible proportion de jeunes issu·e·s des minorités semblent caractériser les jeunes conseiller·ère·s. C'est bien l'image d'un entre-soi et d'une population souvent présensibilisée à la représentation politique qui se dégage. D'où une interrogation quant au rôle de sélection et de préparation d'une élite politique et sociale locale que pourraient jouer les conseils de jeunes. Dans les compétences acquises que les conseiller·ère·s valorisent, celles relatives à la connaissance des institutions, au montage de projet ou à la vie politique semblent prédominer. Si la reconnaissance de ces compétences est encore balbutiante et ne s'inscrit pas dans une logique de certification, elle relève toutefois d'un « marquage » des conseillers dans leur parcours scolaire et semble favorisée par l'émergence d'une logique de compétences qui confère des avantages fondés sur les caractéristiques individuelles. Il n'en reste pas moins que cette expérience semble bien constituer un tremplin dans la construction d'un engagement politique (plus de 70 %) ou associatif (plus de 80 %). Une interrogation pointée de ce fait sur la manière dont le dispositif pourrait parvenir à associer des jeunes caractérisés par une distance et méfiance envers les institutions et le monde politique.

Polity : les conseils de jeunes comme une citoyenneté mineure ?

S'interroger sur la dimension « *polity* » des conseils de jeunes c'est au fond questionner la contribution de ces instances à la communauté politique locale à laquelle elles appartiennent. Quel type de participation et quel type de citoyenneté sont ainsi promus ?

En termes d'utilité, on relèvera tout d'abord que ces conseils de jeunes sont très largement perçus comme utiles pour les collectivités qui les accueillent même si leur capacité à impulser du changement apparaît plutôt faible sans être pour autant négligeable (voir tableau 6, p. 21 de ce rapport). Mais de quelle utilité parle-t-on ? Elle se discute visiblement selon le point de vue adopté.

Du point de vue des collectivités, cette utilité est affirmée de manière quasi unanime par nos répondant·e·s même si, en entretiens, elle semble s'inscrire avant tout dans une logique de communication politique pour la collectivité.

Du point de vue des conseiller·ère·s, même si certains relatent l'action autonome du conseil de jeunes dans des projets pertinents et visibles pour les jeunes, il faut noter également un regard parfois désabusé sur l'utilité politique concrète de leur investissement dans ces instances. Faible connexion avec les conseillers adultes, faible teneur décisionnelle des avis rendus, manque d'autonomie, faible prise en considération des problématiques portées par les jeunes, parole politique bridée, tous ces éléments concourent à une forme de désenchantement des jeunes conseiller·ère·s. Certaines techniques d'encadrement des jeunes participent d'ailleurs à « cadrer ou recadrer les jeunes dans une orientation conforme aux injonctions institutionnelles » (Chiron, 2019, p. 76). Ainsi, comme le montre notre enquête qualitative, si l'expression est libre au sein du conseil de jeunes, ce dernier n'est pas le lieu de discussions politiques. Pour le dire autrement, c'est la minorité politique de ces instances qui semble prédominer comme un miroir à la minorité des conseiller·ère·s. Les conseils de jeunes sont ainsi des instances mineures tant par l'âge des conseillers que par la capacité politique et les domaines d'action qui leur sont reconnus (Richards-Schuster, 2012) ; ce qui contribue à renforcer le sentiment des jeunes d'appartenir à un groupe dans l'incapacité d'influer sur les politiques publiques, et d'être reconnus comme des citoyens compétents (Richards-Schuster, Checkoway, 2010).

Cette interrogation sur l'utilité et la capacité politique des conseils de jeunes se double d'une interrogation sur le type de participation politique mise en œuvre *via* ces instances. De nombreux modèles d'analyse de la participation des jeunes ont été élaborés. On retiendra ici ceux de Roger Hart (UNICEF, 2011) et de Gerard de Kort (De Kort, 2017). L'échelle de Hart est composée de 8 barreaux qui vont de la non-participation à des degrés variés de participation.

FIGURE 19. ÉCHELLE DE PARTICIPATION DE ROGER HART (2011)



Les informations que nous avons recueillies en entretien auprès des jeunes conseillers indiquent que les conseils de jeunes, s'ils s'inscrivent bien dans une démarche de participation, ne semblent guère dépasser les quatre premiers échelons, dans le meilleur des cas.

Plus affinée dans ses catégories, la typologie de De Kort repose sur 5 niveaux de participation : l'information, la consultation, l'influence, le partenariat et la capacitation ou « empouvoirement » (trad. de *empowerment*). Chacun de ces niveaux s'adosse à des indications d'intensité de participation³. Au regard de cette typologie, les avis collectés dans le cadre de cette recherche situent les conseils de jeunes entre l'information et la consultation, même si ce travail ne rend pas compte des « styles locaux d'action publique et des enjeux de citoyenneté » (Loncle 2002, p. 147) qui peuvent influencer sur la manière dont fonctionne le dispositif.

En tout état de cause, et quelle que soit la typologie retenue, la participation des jeunes demeure minorée, confinée souvent à des enjeux de second ordre et finalement peu capable d'infléchir les politiques publiques locales, et ce même si 30 % des répondant·e·s à l'enquête Collectivités estiment que le conseil de jeunes a fait changer de décision le conseil des adultes.

En définitive, il reste une question qui lie *policy/politics/polity* et qu'on pourrait résumer de la manière suivante : les politiques publiques visant à installer des conseils de jeunes au sein des collectivités sont-elles en mesure d'améliorer la participation politique des jeunes d'horizons différents, dans le sens d'une inclusion plus forte dans les politiques locales ? Notre étude ne permet pas d'y répondre réellement, même si elle fournit pour chaque niveau des indications intéressantes. L'analyse de la participation électorale des jeunes, au niveau de la collectivité concernée et sur une période incluant inexistence puis mise en place et fonctionnement d'un conseil de jeunes permettrait sans doute de discerner un effet « conseil de jeunes » sur la participation politique des jeunes. En tout état de cause, après trois décennies de mise en œuvre de cette politique initiée notamment sous la mandature de Marie-Georges Buffet (Becquet, 2006), force est de constater que la participation électorale des jeunes demeure faible (Roudet, 2012 ; INSEE, 2017).

³ "Information: Young people only receive information, are not listened to, or listened to superficially. Consultation: Young people are consulted ad hoc and/or on issues of minor importance only. Influence: Young people are systematically consulted/involved and taken seriously. Partnership: Young people and adults have joint control of most essential components of the program. Empowerment: Young people are in full control and may request adult assistance if necessary." (De Kort, 2017). Traduction des auteur·e·s : « Information : les jeunes reçoivent uniquement de l'information, ils ne sont pas écoutés, ou de manière superficielle. Consultation : les jeunes sont consultés *ad hoc* et/ou uniquement sur des sujets d'importance mineure. Influence : Les jeunes sont systématiquement consultés, impliqués et pris au sérieux. Partenariat : les jeunes et les adultes sont associés dans le contrôle des composantes les plus essentielles du dispositif. "Empouvoirement" : les jeunes ont pleinement le contrôle et peuvent demander l'aide des adultes si nécessaire. »

Bibliographie

- Becquet V., 2005, *La participation des jeunes à la vie publique locale en Europe*, Marly-le-Roi, INJEP, coll. « Les Cahiers de l'action ».
- Bertrand E., Lopez D., 2015, « Co-construire les politiques de jeunesse : le chemin laborieux pour ancrer le dialogue structuré dans la réalité », *Cahiers de l'action*, n° 44, p. 71-79.
- Chiron P., 2019, « Animer un conseil de jeunes. Les principes de la participation citoyenne au prisme des attentes institutionnelles », *Forum*, n° 156, p. 23-36.
- De Kort G., 2017, *Nothing about us without us ! Systematic participation of adolescent and youth in programming*, Rapport de synthèse, UNICEF MENARO.
- Delesalle C., Enel F., 2010, « Politiques municipales et participation des jeunes », *Cahiers de l'action*, n° 3, p. 35-47.
- Divay G., 1968, *Les jeunes et la vie municipale : l'expérience des « conseils municipaux de jeunes »*, *Mémoire de sciences politiques*, Institut d'études politiques de Paris.
- Fichet B. (dir.), 1989, *Étude sur la participation au conseil municipal des enfants de la ville de Schiltigheim, réalisée pour la ville de Schiltigheim par le Centre d'études des migrations et des relations interculturelles*, Strasbourg, université des sciences humaines de Strasbourg.
- Foucault M., 2019, « Des maires plus combatifs à quatre mois des élections municipales », AMF Asso/SciencesPo (www.amf.asso.fr/m/document/fichier.php?FTP=7e189df199464dc11432353d8d1a4161.pdf&id=39697)
- Gallet G., 1996, *Les Conseils municipaux d'enfants et de jeunes : l'intégration par la participation*, Diplôme d'études approfondies de science politique, Université Paris 2.
- Hassenteufel P., 2008, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin.
- Roudet B., 2012, « Voter, ça les intéresse ? Participation électorale des jeunes et évolution du lien politique », *Études et synthèses*, n° 8.
- Buisson G., Penant S. 2017, « Élections présidentielles et législatives de 2002 à 2017 : une participation atypique en 2017 », *INSEE Première*, n°1671.
- CREDOC, 2019, *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2019. Rapport d'études* (<https://injep.fr/wp-content/uploads/2019/11/rapport-2019-12-barometre-djepva-2019.pdf>).
- INSEE, 2020, « Diplôme le plus élevé selon l'âge et le sexe » (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2416872#tableau-figure1>).
- Jodry C., 1987, *À 13 ans, déjà citoyen ! Le conseil municipal des enfants à Schiltigheim*, Paris, Syros.
- Koebel M., 1997, *Le recours à la jeunesse dans l'espace politique local. Les conseils de jeunes en Alsace*, Thèse de doctorat de sociologie, Université des sciences humaines de Strasbourg.
- Koebel M., 1998, « Le conseil de jeunes, outil de revalorisation de la politique », *Revue des sciences sociales de la France de l'Est*, n° 25, p. 75-80.

- Koebel M., 2000, « La politique noble des conseils d'enfants », *Lien social et politiques*, n° 44, p. 125-140.
- Koebel M. 2013. « Conseil d'enfants et de jeunes », in Casillo I. *et al.*, (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et participation (www.dicopart.fr/en/dico/conseil-denfants-et-de-jeunes).
- Lardeux L., 2015, *Dispositifs de participation des jeunes au niveau des conseils régionaux*, Rapport d'étude, INJEP (https://injep.fr/wp-content/uploads/2018/09/Lardeux_DEF2.pdf).
- Loncle-Moriceau P., 2008, *Pourquoi faire participer les jeunes? Expériences locales en Europe*, L'Harmattan, coll. « Débats Jeunesses ».
- Loncle P., 2002, « Les jeunes à Rennes et à Metz : une participation peut en cacher une autre », *Lien social et politiques*, n° 48, p. 131-150.
- Maillard J.-P., 1966, « Le pari », *France-Jeunes, Organe des conseils municipaux de jeunes*, n° 1.
- Millet F., 1995, *La socialisation politique des enfants (les conseils municipaux d'enfants en Essonne)*, thèse de sciences de l'éducation, Université Paris 7.
- Muxel A. 2001. *L'expérience politique des jeunes*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Richards-Schuster K., 2012, « Empowering the voice of youth: The role of youth advisory councils in grant making focused on youth », in Velure Roholt R., Baizerman M.L. (Eds.), *Evaluation Advisory Groups. New Directions for Evaluation*, n°136, p. 87-100.
- Richards-Schuster K., Checkoway B., 2010, « Youth participation in public policy at the local level. New lessons from Michigan municipalities », *National Civic Review*, n° 4, vol. 98, p. 26-30.
- Rossini N., 1996, *Les répercussions de la participation des jeunes aux conseils*, Rapport d'étude, ANACEJ.
- UNICEF, 2011, *Droit de cité. La participation citoyenne des enfants et des jeunes*, UNICEF.
- Vulbeau A., Rossini N., 1998, *Les Conseils municipaux d'enfants et de jeunes : à la recherche d'un dispositif de participation*, Paris, ANACEJ/Fondation d'action sociale.

Annexe méthodologique

Enquête auprès des collectivités

Afin de contacter les communes, les départements et les régions, plusieurs bases d'adresses ont été utilisées (Tableau 11). Pour les communes, il a été fait acquisition de la base des mairies de France proposée par Callipro. L'ANACEJ nous a par ailleurs fourni les contacts de ses adhérents (actuels et anciens). Enfin, des recherches de contacts ont été effectuées, soit sur le net, soit par téléphone, au niveau des départements et des régions afin de compléter les bases d'adresses. À partir des différentes adresses disponibles, nous avons établi une priorisation pour l'envoi du mail contenant le lien vers le questionnaire. Nous disposons en effet d'une base avec plusieurs adresses pour un certain nombre de communes et nous avons donc établi une priorisation dans l'objectif d'atteindre le plus rapidement la personne ou le service susceptibles de pouvoir répondre au questionnaire, chaque adresse mail faisant l'objet d'un envoi suivi de 3 relances avant de passer au mail suivant.

Les collectivités, à tous les échelons territoriaux, ont reçu une première invitation à participer à l'enquête et ont été relancées au total 2 fois sur la base du premier mail disponible.

TABLEAU 11. ORIGINE DES BASES D'ADRESSES UTILISÉES POUR L'ENQUÊTE COLLECTIVITÉS

Nom	Source	Nombre d'adresses
Adresse des mairies de France	Callipro	56 863
Adhérents à l'ANACEJ	ANACEJ	315
Collectivités qui ont résilié à l'ANACEJ	ANACEJ	205
Conseils départementaux de jeunes adhérents à l'ANACEJ	ANACEJ	40
Conseils régionaux de jeunes adhérents à l'ANACEJ	ANACEJ	17
Contacts des communes des Bouches-du-Rhône	Métropole Aix Marseille	14

Lors de la première phase d'envois, 3 800 emails par jour ont été envoyés. À la suite du premier envoi, nous avons reçu environ 450 réponses automatiques notifiant un changement d'adresse et environ 1 000 emails stipulant que les adresses correspondantes n'existaient plus. Nous avons donc traité ces mails, notamment les changements d'adresses et procédé à plus de 300 authentifications afin que le destinataire puisse recevoir le mail. L'envoi d'un seul mail à environ 35 000 unités de la base (communes, départements et régions) a pris environ une dizaine de jours. Certains départements et régions ont également été contactés par téléphone afin de les inciter à répondre au questionnaire.

TABLEAU 12. LISTE DES RÉGIONS QUI ONT RÉPONDU (EN BLEU)

Auvergne-Rhône-Alpes
Bourgogne-Franche-Comté
Bretagne
Centre-Val de Loire
Corse
Grand Est
Hauts-de-France
Ile-de-France
Normandie
Nouvelle-Aquitaine
Occitanie
Pays de la Loire
Provence-Alpes-Côte d'Azur
La Réunion
Mayotte
Martinique
Guadeloupe
Guyane

TABLEAU 13. DÉPARTEMENTS QUI ONT RÉPONDU PAR RÉGION

	Nombre de départements en France		Nombre de départements répondants		Taux de réponse
	Effectif	%	Effectif	%	%
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	6	5,9 %	1	2,6 %	16,7 %
CENTRE-VAL DE LOIRE	6	5,9 %	3	7,9 %	50,0 %
OCCITANIE	13	12,9 %	6	15,8 %	46,2 %
NOUVELLE-AQUITAINE	12	11,9 %	7	18,4 %	58,3 %
HAUTS-DE-FRANCE	5	5,0 %	1	2,6 %	20,0 %
NORMANDIE	5	5,0 %	2	5,3 %	40,0 %
PAYS DE LA LOIRE	5	5,0 %	1	2,6 %	20,0 %
BRETAGNE	4	4,0 %	2	5,3 %	50,0 %
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	12	11,9 %	6	15,8 %	50,0 %
ILE-DE-FRANCE	8	7,9 %	1	2,6 %	12,5 %
GRAND EST	10	9,9 %	3	7,9 %	30,0 %
CORSE	2	2,0 %			0,0 %
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	8	7,9 %	4	10,5 %	50,0 %
DOM	5	5,0 %	1	2,6 %	20,0 %
Total	101	100,0 %	38	100,0 %	37,6 %

Lecture : Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 6 départements qui représentent 5,9 % des départements en France. Un département de cette région a répondu à l'enquête Collectivités, représentant 2,6 % de l'ensemble des départements répondants, le taux de réponse de cette région étant ainsi de 16,7 %.

Enquêtes auprès des jeunes conseiller·ère·s

Deux enquêtes ont été menées auprès des jeunes conseillers et conseillères : une enquête par questionnaire administré en ligne par le biais des réseaux de l'ANACEJ, de contacts pris par l'équipe de recherche auprès de différentes collectivités, et par le biais d'une communication à partir d'une page Facebook dédiée et alimentée par des publications, pour toucher un public de jeunes le plus large possible.

Le **questionnaire en ligne** a été construit autour de cinq thèmes et comprenait une cinquantaine de questions :

- profil sociodémographique ;
- engagement dans le conseil de jeunes ;
- motivations, modalités de fonctionnement et participation, expérience et perception personnelles ;
- engagement politique et citoyen en dehors du conseil de jeunes ;
- types de compétences acquises du fait de la participation au conseil de jeunes ;
- rapport aux institutions, classement politique ;

L'enquête qualitative a été menée auprès de 22 conseillers et conseillères (0). Les entretiens ont été menés à partir d'un guide d'entretien, ils ont été retranscrits, anonymisés et analysés à partir d'une grille d'analyse.

Guide d'entretien pour l'enquête qualitative auprès des jeunes

Le Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST-CNRS et Aix Marseille Université, lest.cnrs.fr), avec l'appui de l'Institut national de la jeunesse et l'éducation populaire (INJEP) et de l'ANACEJ, mène une enquête nationale concernant les conseils de jeunes. Cette enquête auprès des conseillers vise à étudier les motivations des conseillers à s'engager sur leur territoire, leur rapport aux institutions et les types de compétences acquises du fait de cet engagement.

Nous aborderons donc trois thèmes lors de cet entretien :

- *Votre parcours de conseiller et ce qui a motivé votre engagement*
- *Votre expérience au sein du conseil de jeunes*
- *Les compétences que vous avez acquises et le lien avec vos projets professionnels*

Informations personnelles

- Quel âge avez-vous ? Où habitez-vous ? Quelle est la profession de vos parents ? En quelle classe êtes-vous ? Quels sont vos principaux centres d'intérêt (sport, culture, hobby) ?

Thème 1 : Parcours et engagement

- Comment êtes-vous devenu conseiller·ère au sein du conseil de jeunes ? Pourquoi et comment avez-vous eu cette idée ? Quelles démarches avez-vous entreprises ? Comment cela s'est-il déroulé ?
- Comment avez-vous été informé·e de la possibilité de devenir conseiller·ère ? En avez-vous parlé avec votre entourage ? Comment cette possibilité d'engagement a-t-elle été accueillie ?

- Comment s'est passée votre désignation ? Comment s'est passée votre intégration au sein du conseil de jeunes ? Comment avez-vous trouvé votre place au sein du conseil de jeunes ?
- Quel sens donnez-vous à votre engagement dans un conseil de jeune ? Poursuivez-vous un objectif en particulier ? Lequel ?
- Exercez-vous ou avez-vous exercé un mandat représentatif au sein de votre établissement scolaire (délégué de classe, membre élu du CA, autre) ? Êtes-vous bénévole au sein d'une association ou l'avez-vous déjà été ?
- Vous considérez-vous comme politisé-e ? Venant d'un milieu politisé ?
- Est-ce votre premier mandat ? Si oui envisagez-vous de poursuivre pour un second mandat ?

Thème 2 : Expérience de conseiller

- Pouvez-vous me décrire en quoi consiste votre fonction de conseiller-ère ? Est-ce que cela correspond à ce que vous aviez imaginé avant d'exercer ce mandat ?
- Quelles sont les actions concrètes que vous conduisez au sein du conseil ?
- Estimez-vous que vous ayez été suffisamment informé-e et formé-e pour exercer votre mandat ?
- Quels sont les aspects que vous jugez positifs et ceux que vous jugez négatifs :
 - Dans les missions qui vous sont confiées ?
 - Dans l'organisation et l'animation du conseil de jeunes ?
 - Dans la relation avec la collectivité territoriale à laquelle votre conseil est rattaché ?
- Comment se passent les relations avec les autres conseiller-ères ? En connaissiez-vous certain.es avant ?
- Travaillez-vous toujours ensemble ou par commissions ? Comment délibérez-vous ? Jugez-vous facile la prise de décision au sein du conseil ?
 - Est-ce que vous vous souvenez d'une discussion sur un sujet particulier qui a été plus difficile que les autres parce qu'il y avait des divergences d'opinions par exemple ? Vous pouvez la décrire ?
 - Est-ce que vous avez eu l'occasion de débattre de sujets politiques importants qui étaient actuels durant votre mandat ?
- Vos décisions sont-elles, selon vous, entendues et respectées par la collectivité territoriale ?
- Avez-vous l'impression qu'il y a des sujets sur lesquels votre parole a plus de poids ?
- Avez-vous le sentiment que l'action du conseil de jeune est utile ? Pour qui ?
- Si c'était à refaire, recommenceriez-vous ?

Thème 3 : Compétences acquises et le lien avec les projets professionnels

- Estimez-vous que votre expérience au sein du conseil de jeunes vous a permis d'acquérir des compétences (prise de parole en public, capacité de négociation, prise de décision, etc.) ? Si oui lesquelles ?
- Est-ce qu'un dispositif (portefeuille, certificat, etc.) reconnaît et recense ces compétences ?
- Pensez-vous que l'expérience d'un conseil de jeunes vous a permis d'acquérir des compétences utiles pour votre parcours scolaire ? Lesquelles ?
- Pensez-vous que l'expérience d'un conseil de jeunes permet d'acquérir des compétences utiles pour la vie professionnelle ? Lesquelles ?
- Avez-vous déjà rédigé un CV ? Si oui y faites-vous figurer votre participation au conseil de jeunes ? Pourquoi ?
- Estimez-vous que votre expérience de conseiller-ère vous a permis d'agrandir votre réseau
 - Personnel ?
 - Professionnel ?

Questions conclusives

- De manière générale que pensez-vous de l'engagement des jeunes en France ?
- Si vous aviez une baguette magique (sans contraintes ni restrictions) que changeriez-vous concernant l'engagement et la place des jeunes dans la société française et européenne ?

Profil des conseillères et conseillers

	Type de conseil	Statut de conseiller et conseillère	Sexe et âge	Situation	Parcours de conseiller	Engagement établissement scolaire	Engagement bénévole hors CJ	Situation des parents
Ludovic	CRJ	Ancien	Garçon, 19 ans	Étudiant en prépa école de commerce	un seul CJ, 2 mandats (limite atteinte)	Délégué de classe à plusieurs reprises collège et lycée	Bénévolat restos du cœur	Mère infirmière, père fonctionnaire
Gwendoline	CRJ	Actuel	Fille, 23 ans	En emploi dans une collectivité	un mandat	Déléguée de classe au lycée	Monitrice bénévole gym	Sans info
Camille	CMJ	Actuel	Fille, 17 ans	Étudiante en licence Science Po/Droit	un mandat CJ	Conseil de la vie lycéenne, maison des lycéens déléguée de classe / membre CA collège	Engagement politique	Mère prof d'anglais en collège père indépendant (expert international)
Martin	CRJ	Actuel	Garçon, 21 ans	Étudiant master	conseiller au conseil départemental en classe de 4 ^e	Délégué de classe de la 6 ^e à la Terminale, représentant à la fac	Membre de l'association de son village	Père agriculteur exploitant mère profession libérale
Théo	CRJ	Ancien	Garçon, 29 ans	Étudiant en reprise d'études après un BTS	deux mandats de 2 ans	Non	Engagé dans l'associatif étudiant, dans un parti politique pendant 1 an	Père ouvrier retraité mère employée de bureau
Leo	CMJ	Actuel	Garçon, 16 ans	Lycéen, première technologique	actuel, 2 mandats	Délégué de classe depuis la 4 ^e		Mère commerçante, travaille avec son beau-père
Élisa	CMJ	Ancien	Fille, 19 ans	Étudiante après prépa	2 mandats dans 2 CJ	Déléguée au collège à plusieurs reprises, membre élue au CA en 3 ^e	Non	Nvpd
Edgar	CMJ	Actuel	Garçon, 27 ans	En alternance dans une collectivité territoriale après un master	ancien membre d'un CRJ	Non	Engagement association étudiante	Père pâtissier mère vendeuse
Amandine	CRJ		Fille, 19 ans	Étudiante L2		Déléguée au lycée	Très engagée dans l'associatif	Mère enseignante et père ingénieur

	Type de conseil	Statut de conseiller et conseillère	Sexe et âge	Situation	Parcours de conseiller	Engagement établissement scolaire	Engagement bénévole hors CJ	Situation des parents
Louise	CRJ	Actuel	Fille, 22 ans	Salariée dans une association après un master	mandat CRJ	Non	Non	Père architecte, mère sophrologue
Lyes	CMJ	Actuel	Garçon, 17 ans	Première technologique		Délégué au lycée		Père cuisinier
Alya	CRJ	Actuel	Fille	Étudiante en 2 ^e année d'université	un mandat interrompu	Élu au conseil de la vie universitaire et au conseil d'UFR	Engagement associatif	Mère infirmière et père chemins de fer
Christophe	CRJ	Actuel	Fille, 16 ans	Terminale S	2 mandats au CRJ	Eco-ambassadeur	Président de l'association la maison des lycéens Membre d'une association à destination des jeunes	Père technicien, mère éducatrice
Fasil	CRJ	Actuel	Garçon, 18 ans	BTS comptabilité	CRJ & CMJ	Délégué au CA, de son établissement et de classe	Membre d'un parti	Mère sans activité et père charpentier
Maëlle	CRJ	Actuel	Fille, 19 ans	2e année de faculté de droit	CMJ	Déléguée de classe et élue au CA	Très engagée dans des organisations pour les enfants	Père cuisinier et mère responsable de vente
Marta	CRJ	Actuel	Fille, 15 ans	Seconde	CRJ et CDJ	Élue à une assemblée religieuse	Bénévole chez les scouts	Père chirurgien, mère ingénieur
Clément	CRJ	Actuel	Garçon, 16 ans	Terminale ES		Membre du conseil de vie des lycéens et délégué de classe depuis la 6 ^e	Non	Mère et père hauts fonctionnaires
Jonathan	CRJ	Actuel	Garçon, 16 ans	Première.	CDJ	Conseils de vie des lycéens et délégué de classe	Non	Mère au foyer, père conducteur

	Type de conseil	Statut de conseiller et conseillère	Sexe et âge	Situation	Parcours de conseiller	Engagement établissement scolaire	Engagement bénévole hors CJ	Situation des parents
Adiba	CMJ	Actuel	Fille, 17 ans	Terminale	CMJ durant le collège	Déléguee de classe. Représente son lycée auprès du conseil de jeunes.	Association de soutien scolaire	Mère au foyer, père commerçant
Antoine	CRJ	Actuel	Garçon, 19 ans	Première année de prépa école d'ingénieurs	CRJ	Non	Association de soutien scolaire	Parents fonctionnaires
Ahmed	CRJ	Ancien	Garçon, 19 ans	Première année de licence.	Ancien conseiller	A été délégué de classe	Association sportive	Père agent de sécurité, mère au foyer
Chiheb	CMJ	Ancienne	Fille, 17 ans	Terminale S	Maire du conseil de jeunes	Délégué de classe et délégué au CA à plusieurs reprises	Non	Père retraité, mère au foyer

CONSEILS DE JEUNES ET PARTICIPATION : ÉTUDE AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS ET DE JEUNES ENGAGÉS

En tant qu'outils de participation des jeunes à la vie locale, les conseils de jeunes sont de plus en plus mobilisés par les collectivités territoriales. Leur importance a été reconnue par le projet de loi Égalité et citoyenneté adopté en 2016. Ce rapport dresse un panorama de ces conseils en France et fournit des résultats sur les jeunes qui y participent.

Pour cela, une première enquête a été conduite auprès des collectivités (communes, départements et régions) permettant de s'intéresser aux pratiques de fonctionnement, à la structure et à l'utilité du dispositif. Deux enquêtes ont ensuite été menées auprès de jeunes conseillères et conseillers : une enquête quantitative permettant de dresser le profil des jeunes engagés dans les conseils de jeunes et informant sur leur participation politique et citoyenne en général, et des entretiens qualitatifs permettant d'appréhender le sens que les jeunes mettent dans cet engagement, les compétences qu'ils peuvent en tirer ainsi que leur perception de ce dispositif et de son fonctionnement.

L'enquête auprès des collectivités a permis de d'obtenir des informations sur 1 486 conseils de jeunes : 1 454 au niveau communal, 23 pour les départements et 9 pour les régions. Elle montre que les modalités d'organisation, les moyens dédiés et la capacité politique diffèrent fortement d'un niveau de territoire à un autre.

Par ailleurs, ce rapport indique que la population des conseiller·ère·s se démarque de la population jeune en général : niveau de formation élevé, parents souvent diplômés du supérieur, engagement participatif précoce, résidant plutôt dans les villes, et faible proportion de jeunes issus des minorités. Si l'expression au sein du conseil de jeunes est libre, ce dernier n'est pas le lieu de discussions politiques. La connexion avec les conseillers municipaux et la teneur décisionnelle des avis rendus sont faibles. Toutefois, l'expérience de conseiller·ère semble bien constituer un tremplin dans la construction d'un engagement politique ou associatif.